

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026**

**Présents :**

Lisa DEBAUD, Paul FORT, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Stéphane GUIBAUD, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Virgile HAUTCHAMP, Samuel HAYAT, Miao LIN-ZUCKER, Cécile MARIN, Lidia PANICO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

**Absents ou excusés :**

Édouard BOULLE, Lisa FITOUSSI, Alexis GOIN, Jérôme MICHEL.

**Assistaient à la séance :**

Anne Solenne DE ROUX  
Ismahane GASMI  
Sylvie HERLICQ  
Olivia REVEILLIEZ  
Luis VASSY  
Kate VIVIAN  
Baptiste VIVIEN

Directrice de la formation initiale  
Chargée de mission  
Déléguee ressources et vie enseignantes  
Directrice de la scolarité  
Directeur de l'IEP de Paris  
Directrice de l'engagement  
Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

|                                                                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Point d'actualité relatif à l'agression d'un étudiant devant Sciences Po le 24 mars 2026                                      | 2  |
| II. Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote)                                           | 11 |
| III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 30 mars 2026 (vote) | 12 |
| IV. Adoption du dispositif de budget participatif « vie de campus » (vote)                                                       | 12 |
| V. Échange d'informations sur des questions diverses                                                                             | 15 |

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

*La séance est ouverte à 8 heures 38 par Louise WAGENER en présentiel et distanciel.*

### **Louise WAGENER**

Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé un beau week-end. Je voulais commencer ce CVEF déjà premièrement en souhaitant la bienvenue à Virgile qui nous rejoint, et qui va remplacer Loïs et Émilie qui étaient parmi nous jusqu'ici. Donc, bienvenue, Virgile, on est très heureux de t'accueillir dans ce conseil. Je voulais également souhaiter la bienvenue à madame Olivier REVEILLIEZ, qui est donc la nouvelle directrice de la scolarité. Je vous propose de peut-être vous présenter en quelques mots.

### **Olivia REVEILLIEZ**

Bonjour à tout le monde. Merci de m'accueillir. Je suis directrice de la scolarité depuis le 1<sup>er</sup> avril, donc depuis la semaine dernière, en remplacement de Myriam DUBOIS-MONKACHI. Je suis à Sciences Po depuis le mois de septembre. J'ai été responsable dans un premier temps du pôle des inscriptions administratives, pendant sept mois, de façon intérimaire et me voilà maintenant à la direction de la scolarité.

### **Louise WAGENER**

On est ravi de vous accueillir également dans ce Conseil. Merci pour cette présentation. Et, parce qu'une fois n'est pas coutume, nous allons également avoir un départ dans le Conseil. C'est le dernier Conseil de Sylvie HERLICQ aujourd'hui. Donc, au nom du Conseil, on voulait la remercier. On voulait vous remercier pour votre contribution à ce Conseil, et l'on vous souhaite une belle retraite pleine de sérénité, de peut-être de nouveaux projets.

## **I. POINT D'ACTUALITÉ RELATIF À L'AGRESSION D'UN ÉTUDIANT DEVANT SCIENCES PO LE 24 MARS 2026**

### **Louise WAGENER**

Sur ce, on va pouvoir entamer notre ordre du jour, et commencer avec le premier point à l'ordre du jour qui concerne l'agression d'un étudiant devant Sciences Po, le 24 mars dernier. Monsieur VASSY, on vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui pour ce point, notamment. Avant de commencer à rentrer dans la discussion, je voulais remettre un peu de contexte dans ce changement d'ordre du jour, qui arrive un peu à la dernière minute. Comme vous l'avez tous vu, on avait reçu la proposition d'un des membres d'inscrire à l'ordre du jour une motion pour que le CVEF puisse se prononcer en tant que Conseil sur l'agression raciste qui a été subie par un de nos camarades étudiants, il y a deux semaines. Vous avez d'ailleurs été pour une grande partie d'entre vous — vous avez soutenu l'idée d'inscrire cette motion à l'ordre du jour. Cependant, sur l'ordre du jour, c'est le directeur de l'établissement qui dispose du dernier mot. Et arrêtez-moi si je me trompe, mais il a une ligne assez restrictive. Vous avez une ligne assez restrictive quant aux motions, Monsieur VASSY.

### **Luis VASSY**

Sobre.

### **Louise WAGENER**

Sobre, d'accord, je reprends vos termes. Et donc, dans ce cadre, cette inscription n'a pas été possible. Toutefois, nous avons quand même obtenu avec Pierre-Louis qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour explicitement, pour que nous puissions prendre le temps de discuter collectivement sur ce qu'il s'est passé. Ça nous paraissait en fait essentiel, déjà parce que notre Conseil est grandement dédié aux étudiants et à la vie étudiante. Et, ce qu'il s'est produit il y a deux semaines, ça a été d'une violence inouïe, tant pour la victime que pour l'ensemble de la communauté étudiante. Et, c'est pourquoi il nous paraissait important d'en discuter aujourd'hui. Le fait qu'un de nos camarades ait subi une agression raciste aux abords mêmes de notre établissement, ça a profondément ému et choqué les différentes

communautés de Sciences Po. D'autant plus que l'université doit être un lieu d'émancipation, de protection et un environnement où chaque étudiant – personne, en fait, devrait craindre pour son intégrité physique et pour son intégrité psychique. Et, ce qui s'est passé mardi, il y a deux semaines maintenant, nous prouve une nouvelle fois le danger que représente l'extrême droite, qui cherche à s'imposer, à intimider, et à marquer sa présence haineuse, jusque dans des espaces que nous considérons jusque-là inviolables et protecteurs. Et donc, malgré la déception de ne pas voir cette motion inscrite à l'ordre du jour, je tiens à vous dire que je me réjouis quand même que nous puissions en discuter aujourd'hui. Et, je pense que c'est l'occasion de réfléchir collectivement, peut-être à des pistes d'action ou du moins pour ceux et celles qui le souhaitent, de formuler des revendications, et d'échanger de manière constructive. Donc, je vous propose d'ouvrir ce temps d'échange, et je vous laisse maintenant la parole.

### **Luis VASSY**

Merci beaucoup, je vais être très bref, d'autant que contrairement à vous, je n'ai pas eu le loisir de préparer une intervention écrite. Donc, je vais parler un peu de mémoire et puis très spontanément, effectivement, de ces événements qui sont, en effet, graves et correspondent à un diagnostic, je crois, que nous avons collectivement posé, en tant que communauté, à savoir que du fait de ce que Sciences Po représente, la tentation, disons, d'y importer sa cause ou ses revendications, parce qu'on sait qu'évidemment, tout ce qui se produit dans nos murs ou en l'occurrence dans l'espace public, juste devant Sciences Po, peut avoir des répercussions importantes. On est soumis à cette réalité qui est qu'une diversité d'acteurs tente de, au fond, nous instrumentaliser, et de nous entraîner dans une situation qui n'est pas bonne pour les étudiants, qui n'est pas dans l'intérêt ni de l'Institution ni des étudiants.

Et, et c'est vrai que ça intervient, je pense que ce n'est pas totalement un hasard, à un moment où, par ailleurs, la situation dans Sciences Po me semble positive. Si l'on regarde très objectivement la venue du président Zelensky dans nos murs, c'est la première et unique fois qu'il s'est exprimé physiquement dans une institution universitaire. Il l'avait fait en ligne à Sciences Po, et dans une dizaine d'autres institutions, mais à ma connaissance, et après de nombreuses recherches, nous n'avons pas trouvé d'autres traces d'une intervention dans une institution universitaire devant des étudiants.

Le recrutement récent de Bruno Karsenti, qui est l'un des plus grands philosophes français vivants, peut-être le plus grand philosophe français vivant. Tout ça montre bien que dans une dynamique au total positive, et certains, bien sûr, vont tenter soit de faire levier là-dessus, soit de casser cette dynamique. Face à ça, la ligne de la direction, vous la connaissez, elle est très, très claire et très constante. Elle vise à rejeter toute forme de violence ou d'intimidation, ce que nous avons également fait dans ce cas-là, avec beaucoup de vigueur, avec la difficulté dont on peut parler — je vais essayer d'être bref pour qu'on puisse aussi échanger — qui est que la rue Saint-Guillaume, c'est l'espace public. Et, même si c'est vu comme une sorte d'excroissance de Sciences Po, ce n'est pas juridiquement sous la responsabilité de Sciences Po. Je dois saluer au passage le travail des salariés de Sciences Po qui étaient présents, notamment des appariteurs, mais pas que. Je crois que les agents de sécurité contractuels aussi sont intervenus, même presque en soutien de l'étudiant, presque à la limite de leur mandat juridique, mais disons sous prétexte de la flagrance, on peut dire. Mais, c'est vrai qu'on est dans une zone qui n'est pas facile, n'est pas évidente à gérer sur le plan opérationnel et juridique, mais on peut évidemment en parler. Je crois que Kate était aussi dans les environs, pas loin, et a pu assez vite prendre en charge l'étudiant.

Dans ce genre de circonstances, la première préoccupation, c'est évidemment l'étudiant, qui a bénéficié d'une très large assistance, peut-être sur laquelle Kate pourra revenir, si vous avez des questions, mais à la fois médicale, psychologique et financière pour l'hypothèse, je crois, vérifiée, où il voudrait mener des actions judiciaires, pour faire valoir ses droits. Donc, c'est la panoplie, je crois, complète du soutien qu'on pouvait lui accorder. Et puis, j'ai eu pas mal d'échanges par mail avec lui et je l'ai reçu, la semaine dernière, pour un assez long échange, avec beaucoup de questions de sa part, que vous aurez aussi peut-être sur la manière dont les choses se passent, d'un point de vue opérationnel. Et, je voudrais juste dire que je peux essayer d'y répondre, mais je ne peux peut-être pas absolument tout dire. Il y a beaucoup de questions, notamment sur nos liens avec la préfecture de police, la demande qu'il y ait plus de liens, plus de policiers, etc. Donc, on ne peut pas nécessairement donner l'ensemble des détails de nos relations opérationnelles avec la préfecture, mais soyez assurés que la sécurité des étudiants est vraiment au cœur de notre action, comme celle d'ailleurs des salariés, parce qu'ils ont été pas loin d'être happés dans ce mouvement. Vous savez aussi qu'ils ont pu être victimes d'agressions, pour le coup, à l'intérieur de notre campus, il y a quelques mois, que j'avais condamnés avec la même vigueur. Notre point général, c'est sécurité de toutes nos communautés, de toutes les communautés, la communauté de Sciences Po, en premier. On peut rentrer un peu dans le détail, mais peut-être pas dans tous les détails de la manière dont ça se produit. Mais, je veux vraiment vous assurer que la sensibilité de Sciences Po en tant que lieu

est quand même bien identifiée par les pouvoirs publics, à ma connaissance. Cette dynamique de tentative d'instrumentalisation, le soutien évidemment à l'étudiant victime. Et puis, de manière générale, une ligne qui évite les deux poids, deux mesures, et consiste donc à rejeter toute violence ou intimidation, quels qu'en soient les auteurs. Et, si vous avez demain de la violence centrée, je serais le premier à la condamner, mais peut-être pas en utilisant l'adjectif centré, puisque ça fait partie des débats du jour, si j'ai bien compris.

Peut-être sur ce point, simplement, je comprends tout à fait l'émotion, et les interrogations très légitimes que ces événements suscitent. On y était tous. Je n'y étais pas, mais j'ai vu quelques images, le petit rassemblement, dont je dois dire qu'il s'est globalement très bien passé devant la rue Saint-Guillaume, ce dont je me réjouis. Et d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le dire à l'étudiant victime lui-même, à quand même fait l'objet de quelques tentatives d'instrumentalisation. J'ai été, à titre personnel, particulièrement choqué par la banderole « si Gaza brûle, Paris aussi » qui me semble quand même une tentative, au fond, de prendre un mouvement étudiant de bonne foi, de solidarité avec un étudiant victime, pour le tirer vers d'autres causes. Je ne pense pas que ce ne soit bon pour personne. Je n'ai pu que noter qu'il y avait une petite évolution dans les signataires des différentes communications, au fur et à mesure de la semaine dernière. Et évidemment, chaque fois que quelqu'un tentera d'instrumentaliser un événement, il portera préjudice, je pense, à l'unité de notre communauté, mais c'est un débat que vous pouvez aussi avoir entre vous, je suppose.

Je voudrais conclure moi aussi en félicitant notre nouvel élu municipal. J'y vois quelque chose de très positif, parce que je me dis que quand on accède à des responsabilités plus élevées, toutes mes félicitations, on peut aussi toucher du doigt que la vie ne soit pas toujours blanche ou noire. Vous allez l'expérimenter. Que la décision, parfois, est plus complexe que juste blanc et noir. Et donc, je me sens moins seul. Bravo, en tout cas.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur pour votre présence aujourd'hui. Tout d'abord, je voulais vous remercier pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour, suite à ma demande, tout en m'étonnant que nous ne puissions pas discuter d'une motion, comme lors des autres fois où ce débat s'est présenté. Il ne s'agit nullement d'imposer une motion à ce Conseil, il s'agit simplement de pouvoir discuter collectivement de si nous souhaitons prendre position, et si oui, sous quelle forme. De plus, de nombreux membres, comme madame la présidente a pu le dire, avaient exprimé leur soutien à cette demande d'ajout au point, ainsi qu'à la motion ensemble. Discuter la situation est important, mais pouvoir prendre une position officielle et assumée l'est encore bien plus. Sur le fond, je ne vais pas revenir sur tout l'événement en soi, mais plutôt souligner certains points saillants qui méritent, à mon avis, d'être interrogés.

Tout d'abord, il faut, à mon avis, resituer qui était présents ce jour-là, notamment une étudiante de Sciences Po, dirigeante de la Cocarde étudiante, et élue au conseil de l'Institut. Cette personne a indiqué aux soi-disant journalistes ce qu'ils devaient faire pour filmer, contre leur gré, des étudiants de Sciences Po. De plus, l'agresseur est aussi, comme a pu le dire Libération, par exemple, membre de la Cocarde étudiante. Il s'agit à minima du troisième coup d'éclat de ce groupuscule n'ayant aucune existence légale à Sciences Po, mais dont les membres sont néanmoins actifs. En effet, il avait déjà renommé un amphithéâtre au nom de Jean-Marie Le Pen juste, après sa mort. Et, il avait également regénéré des toilettes mixtes en faisant un post intitulé « Idéologie LGBT : hors de nos facs ». Certes, la situation est compliquée, puisque ce groupe n'est pas déclaré auprès de la Direction de la vie étudiante. Cependant, après ces trois actions, dont au moins deux ont conduit à des actes illégaux, nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Donc, je voulais savoir quels sont les engagements de la direction à ce sujet. L'étudiante concernée a-t-elle été convoquée, pour lui signifier la gravité de ses actes ? Quelle procédure envisagez-vous face à de telles actions ? Je vous rappelle en effet que des militants propalestiniens ont été exclus, donc empêchés de poursuivre leur scolarité, sur des bases d'accusations portant sur des faits bien moins graves.

Ensuite, je souhaiterais interroger le process mis en place par Sciences Po, pour des situations de ce type-là. Je comprends bien qu'on ne pourra pas tout dire, mais je pense qu'il est intéressant d'en parler, qui mettent en danger des étudiants, alors qu'ils souhaitent simplement étudier, comme cela était le cas pour l'étudiant victime qui se rendait en cours au 27, rue Saint-Guillaume.

Lors d'une réunion intersyndicale organisée par madame VIVIAN, vous avez eu l'occasion de nous dire que les agents de sécurité n'intervenaient pas sur la voie publique, donc pas dans la rue, puisque celle-ci ne faisait pas partie de Sciences Po. Il faut tout d'abord dire, comme vous l'avez bien dit, que les agents de sécurité sont bien intervenus pour protéger l'étudiant, ce qu'il faut saluer. Donc, ça aura évité des blessures plus graves, je pense. Mais, je tiens à souligner que c'est quand même les étudiants qui

ont dû empêcher l'extrême droite de rentrer ou, en tout cas, de s'approcher encore plus de notre établissement.

Et ensuite, lors du rassemblement pacifique, dont vous nous avez aussi parlé, les agents de sécurité s'étaient bien positionnés au milieu du trottoir, donc sur l'espace public. Et, j'avoue ne pas comprendre la différence entre le milieu du trottoir et le bord de la rue quand il s'agit d'espace public. Je pense que j'ai besoin d'une explication à ce sujet-là. Donc, ils intervenaient bien hors des murs de Sciences Po. La nuance n'est pas très claire pour nous. Et donc, il faudrait savoir quelles sont les modifications qui sont prévues dans votre processus qui n'a visiblement pas marché, vu que là, il y a eu un problème, vu qu'un étudiant s'est fait agresser.

Ensuite, troisième et dernier point, après, j'en ai fini, relatif à la réaction publique de la direction. Nous avons demandé, la victime également, que les mots « agression d'extrême droite » soient clairement présents dans la communication publique. Nous ne comprenons pas leur absence, et leur absence, encore une fois, dans vos propos de ce jour, Monsieur le Directeur. Il faut nommer les choses telles qu'elles sont, d'autant plus dans un contexte de fascination de société. En 2022, le Conseil de l'Institut adoptait une motion pour appeler à voter contre l'extrême droite. Ça veut dire qu'on est en 2026, quatre ans plus tard, et que nous ne sommes même plus capables de condamner une agression de leur part. À notre sens, Sciences Po ne doit pas laisser passer ces faits, comme une simple confrontation politique. Il s'agit d'une agression sur un étudiant innocent. Il faut clairement nommer les coupables, d'autant plus qu'ils sont bien identifiés.

Puisque vous êtes présent, Monsieur le Directeur, je me permets de poser une question que j'ai déjà posée lors des précédents conseils. Si en 2027, l'extrême droite arrive au pouvoir, que fera Sciences Po ? Est-ce qu'elle collaborera en censurant la liberté académique et les droits étudiants, dynamique qui, à bien des égards, est d'ailleurs déjà à l'œuvre ? Ou résistera-t-elle en restant un pôle, un pôle de recherche libre, exigeant, critique et humaniste ? Merci beaucoup.

### **Mathis GROSSNICKEL**

Madame la Présidente, permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux dans ce Conseil, et puis de souhaiter un bon départ à ceux qui partent. Le printemps, c'est une période de renouvellement, et je pense que ça va permettre de donner une nouvelle dynamique à notre Conseil. Sur le sujet sur lequel on discute aujourd'hui, j'aimerais tout d'abord rappeler déjà l'émotion que ça a créée dans la communauté étudiante, et dans la communauté de Sciences Po en général. Des personnes qui étaient éloignées parfois de toute action politique ont vraiment été choquées par cette agression. Et, on l'a vu au rassemblement la semaine dernière, qui a rassemblé assez largement les communautés de Sciences Po, et comme vous l'avez dit dans de très bonnes conditions. J'ai deux interrogations par rapport à ce qu'il s'est passé.

La première est relative à la réaction de la préfecture, parce qu'il me semble que quand on a retracé effectivement avec madame VIVIAN le déroulé des choses, la préfecture a été prévenue une première fois de l'action de ce média d'extrême droite, quand ils étaient devant Saint-Thomas, mais n'a pas jugé bon d'envoyer des forces de l'ordre, ne serait-ce qu'une petite patrouille. Et, ce qui a pu mener à la fin, du coup, à ce qu'il s'est passé. On sait très bien que la dernière fois qu'un groupe d'extrême droite a fait une action, ou en tout cas était présent devant un IEP, il y a eu un mort. Donc, je pense qu'il y a vraiment eu une difficulté de la préfecture à jauger la menace. Et, ce n'est pas difficile de voir que lorsqu'un groupe d'extrême droite vient devant Sciences Po, ça va dégénérer. Donc, je pense que vraiment, ça appelle à des réactions, des ajustements pour la suite. Et comme on l'a dit, en 2027, on sait que ce risque de tension risque de se multiplier.

Et, ma deuxième interrogation est quand effectivement, on a la difficulté de la direction de nommer clairement les choses. Albert Camus disait : mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde. Et là, on est exactement là-dessus, en fait. Parce qu'il y a une menace claire. Ce sont des militants d'extrême droite qui sont venus agresser un étudiant de Sciences Po. Alors effectivement, il faut condamner toutes les formes de violence, mais dans le cas précis, et l'on sait que ça va se reproduire, on sait que ça a été déjà le cas dans le passé, ce sont des militants d'extrême droite qui viennent agresser. Et, ce n'est pas une bousculade dans une manifestation, ils viennent agresser des étudiants. Et, je pense que c'est extrêmement important de nommer les choses, de cibler la menace auquel les étudiants et auquel la communauté de Sciences Po doivent faire face, ne serait-ce également, on en a discuté lorsque les représentants d'ISU étaient là à la réunion, en fait, des étudiants internationaux qui ne connaissent pas forcément la situation et qui ont besoin, en fait, de savoir de quelle menace ils doivent se protéger. C'est triste d'en arriver là. C'est-à-dire que quand on vient en cours, et c'est ce que les étudiants nous disent, nous disent : on a une crainte, on n'a pas envie de se faire agresser. En fait, on a un peu peur de

venir. Et donc, je pense que c'est très important de nommer clairement les choses. Et ? je sais qu'énormément d'étudiants m'en ont parlé, vraiment ont été choqués de l'incapacité de la direction à nommer les choses. Et ? Je le regrette très fortement. Et donc, je NE sais pas quelles sont les raisons qui ont motivé ce choix. Vous nous dites qu'effectivement il faut condamner toutes les violences, mais là, en l'occurrence, c'est une violence très claire qu'il faut nommer.

### **Pierre-Louis PERIN**

Merci, Madame la Présidente. Un mot pour saluer à mon tour Sylvie HERLICQ qui a fait beaucoup pour les liens dans la communauté des chargés d'enseignement, et qui mérite donc tous nos remerciements. Et puis, un mot très bref, Monsieur le Directeur, pour dire que pour ma part, je comprends très bien la position d'équilibre que vous avez exposée. Je pense aussi que sur le plan du mode de fonctionnement du Conseil, autant il est bon et juste que nous puissions dialoguer et nous exprimer sur un point de l'ordre du jour, comme c'est fait aujourd'hui, autant je n'étais pas du tout convaincu, pour toute une série de raisons, par la proposition d'une motion. Donc, ça me paraît un bon équilibre institutionnel d'avoir une discussion ; et sur le fond, je soutiens la position que vous avez exprimée.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Bonjour à tous, je voulais aussi vous remercier, Madame HERLICQ, pour tout votre travail et bonjour à Virgile, je crois. Je voulais un peu rebondir ce qui a été dit par l'UNEF. Je suis totalement d'accord avec ce qui a été dit précédemment. Comme déjà mentionné, les étudiants internationaux ont été un peu pris de panique par le communiqué qui tombait un peu de nulle part, et qui manquait un peu de contexte. Il y avait des personnes externes, il y avait des personnes internes aussi à Sciences Po sur : quels sont les militants radicaux dont on parle dans le communiqué ? Surtout qu'ils n'ont pas tous le contexte national : qu'est-ce que la Cocarde ? On a dû leur expliquer qu'il y a des groupuscules d'extrême droite qui tapent sur les gens. Ils ont peur parce qu'ils sont ciblés par l'extrême droite, du fait de leur statut d'internationaux. Donc, ça fait un peu un vent de panique ; et peut-être, la prochaine fois, avoir un communiqué plus, plus détaillé de ce point de vue ou plus rassurant, pour l'ensemble de la communauté étudiante.

Et aussi, je voulais savoir quelles vont être les actions préventives dans le futur de la Cocarde, parce qu'en fait, c'est un groupuscule d'extrême droite que je connais bien, parce que malheureusement, j'étais avec le président de la Cocarde nationale il y a quelques années à Assas. C'est des gens qui fonctionnent par le harcèlement, la menace. Par ailleurs, parce que j'ai mentionné au mois de janvier la Cocarde, j'ai eu des messages de leur part. Et vraiment, ils fonctionnent par le harcèlement, la menace et la peur. Ils peuvent venir à tout instant. Donc, quelles mesures préventives pour les étudiants, mais aussi pour les élus étudiants ? Parce que les élections vont arriver. Peut-être vont-ils vouloir se présenter ou au moins influencer les résultats. Quelle protection pouvons-nous avoir de l'avis de Sciences Po, et des mesures préventives vis-à-vis de cela ? Merci beaucoup.

### **Luis VASSY**

Merci beaucoup. Je vais essayer d'être un peu complet, mais peut-être en commençant par la question de la, la qualification. J'ai bien conscience d'abord, mais malheureusement, comme j'ai eu l'occasion de le dire, je dois assumer de temps à autre une petite part d'impopularité, donc pas toujours me mettre au niveau du majoritaire, mais je vais vous expliquer pourquoi. Je n'ai jamais qualifié, et je suis prêt à aller regarder l'ensemble de mes communications. Chaque fois qu'il y a eu des actes de violence dans ou autour de Sciences Po, je n'ai jamais qualifié l'idéologie des auteurs. Je sais qu'en l'occurrence, vous aimeriez que je le fasse, mais je pense que vous n'auriez pas aimé que je le fasse dans d'autres circonstances, y compris quand, par exemple, une salariée de Sciences Po a été plaquée au sol par un étudiant devant l'amphi Boutmy, où il tentait d'entrer de force pour l'occuper. Je n'ai pas dit quel était le type de radicalité ou d'idéologie qui présidait ça, parce qu'en fait, ce n'est pas mon sujet. En l'occurrence, on peut se le dire, c'est sans doute, on peut l'imaginer un soutien à la Palestine. Et, j'ai toujours dit : on peut soutenir la Palestine, il n'y a aucun problème avec ça. Il y a même des dizaines et des dizaines d'événements à Sciences Po, sur ce sujet. En revanche, on ne peut pas agresser une apparitrice. Et donc, je n'ai jamais qualifié l'idéologie sous-jacente, et je sais que quand on est de l'autre côté de cette idéologie, on a envie qu'elle soit qualifiée, mais ce qui est vrai là est vrai aussi de l'autre côté. Donc, j'essaie de m'astreindre, disons, à ne pas donner prise à des accusations de biais. Et donc, ce que je condamne, c'est la violence ou l'intimidation. S'il y a des actes d'intimidation contre des élus, notamment, il faut absolument les partager avec nous. Et bien sûr, toutes les mesures qu'on peut prendre,

sur le plan, y compris, légal, on est prêt à les prendre. J'ai déjà eu l'occasion de saisir le procureur de la République de faits illégaux d'intimidation contre notre Institution ou ses membres. Et, je suis tout à fait disposé à continuer à le faire, en tant qu'Institution, si vous nous fournissez les... et que vous avez envie de nous fournir surtout les éléments à l'appui. Donc vraiment, soyez assurés, et je sais que ce n'est pas toujours facile, parce que chacun essaye de me tirer d'un côté ou de l'autre, mais au fond, la ligne de conduite que j'essaie de tenir, c'est le rejet de la violence et de l'intimidation, quels qu'en soient les auteurs. Et, si vous vous asseyez pour y réfléchir, vous verrez que ce n'est pas une position sans pertinence, sur le point de vue des principes, et sans doute plus protectrice de l'ensemble de notre communauté.

Ensuite, il y a des questions plus opérationnelles. Je dois redire que malheureusement, la rue n'est pas sous notre contrôle. Je n'y étais pas, mais je crois vraiment que nos appariteurs, comment dire, les agents de sécurité sont allés vraiment au maximum de ce qu'ils pouvaient faire. Pourquoi étaient-ils au milieu du trottoir pour la manifestation ? C'est en fait pour des questions de sécurité immédiate du bâtiment, c'est-à-dire pour ménager les sorties et entrées des étudiants, parce qu'évidemment, le rassemblement devant la rue Saint-Guillaume bloque la rue Saint-Guillaume, par définition, ou peut bloquer la rue Saint-Guillaume. Donc l'idée, c'est de laisser du passage. Mais vraiment, toutes ces décisions opérationnelles sont vraiment liées au besoin d'assurer la sécurité des étudiants, parce qu'il y a la sécurité en cas d'agression, comme l'on a eu l'autre jour, mais enfin, un mouvement de foule, ça peut aussi provoquer malheureusement des dommages importants. Et donc, on essaye en permanence de gérer sur le plan opérationnel l'ensemble des impératifs de sécurité, en le faisant au mieux. Et en l'occurrence, pour le rassemblement de mardi dernier, je crois que ça s'est en effet bien passé. Il ne reste pas moins que la rue Saint-Guillaume est... Ce n'est pas une manière de se défausser, c'est vraiment l'espace public. Donc, nous n'avons absolument aucune autorité légale sur cet espace. Oui, quand un étudiant, si je comprends bien ce qu'il s'est passé, quand un étudiant se fait frapper, il y a les gardes de sécurité qu'on est content d'avoir. Je note que certains, y compris dans ce Conseil, ont quand même posé la question de savoir s'il était valable et utile d'avoir une entreprise de sécurité pour protéger l'Institution et les étudiants. Oui, c'est utile, ils s'interposent, et je crois qu'ils sont venus en aide à l'étudiant concerné, vraiment au titre de l'immédiateté de la menace. Mais déjà, je pense qu'ils sont au maximum de ce qu'ils peuvent faire. Comme vous le savez, ils se tiennent toujours dans une position très sobre en cas d'incident. Mais évidemment, leur mission première, c'est quand même la sécurité. Ils ont vraiment joué le jeu.

Vous m'interrogez sur la Cocarde étudiante. Vous avez tout dit. À ma connaissance, ce n'est pas une association existant à Sciences Po. Vous citez des faits, en effet, qui ont été notamment l'amphi renommé... C'est là que je me méfie du sujet de l'instrumentalisation, parce que je ne dis pas que ça n'a pas existé, mais de quoi l'on parle ? On parle en fait de quelqu'un qui va mettre un nom d'un homme politique décédé sur un amphi. C'est retiré, je pense, par l'administration cinq minutes plus tard, sept minutes plus tard, un truc comme ça. Salle vide, je veux dire, personne, à part l'auteur du plaquage ne l'a vu. Évidemment, ça suffit à faire une belle vidéo Instagram pour dire : on a renommé la salle Bidule. Mais honnêtement, c'est un non-événement dans le monde réel autre qu'Instagram, c'est un non-événement. Et, ce qui nous avait été demandé, je me souviens à l'époque, c'était de mener une enquête, y compris en utilisant les caméras de vidéosurveillance internes à Sciences Po, pour essayer de comprendre qui était l'auteur des faits, ce qui n'avait pas fonctionné. J'avais été surpris que l'Union étudiante nous demande d'utiliser les caméras de vidéosurveillance à des fins de sanction des étudiants, je vous assure, c'était en CI. Je reconnais que c'était un débat en CI. Je mélange un peu les conseils, bien naturellement, mais cela dit, il y a une unité de la représentation syndicale, je n'en doute pas, dans les différents conseils. Je vous assure, on m'a même interrogé sur le coût. Est-ce que ce n'était pas excessif d'avoir autant d'agents de sécurité ? Je suis très heureux d'ailleurs de noter au passage que le fait que ça va beaucoup mieux à Sciences Po nous a permis de baisser les frais engagés, en matière de sécurité puisque nous avons moins besoin de recruter, pour couvrir des risques de perturbation.

Et puis, si je résume, ce n'est vraiment pas facile. Je comprends qu'à Saint-Thomas, le happening régulier, deux ou trois fois, c'est d'aller mettre une table, et de la jouer comme les influenceurs américains et de dire : *prove me wrong*. Franchement, poser une table dans l'espace public sur la place Saint-Thomas, vraiment, je suis vraiment désolé de dire que Sciences Po n'y peut absolument rien. C'est là qu'on doit vraiment séparer violence et présence. C'est là que peut-être, j'ai un petit désaccord, Mathis, c'est que je ne peux pas interdire la présence rue Saint-Guillaume de gens que vous n'aimez pas. Je ne dis pas que ça n'engendre pas un risque, mais ce n'est légalement pas possible. Et, je ne pense pas d'ailleurs qu'on souhaite une société dans laquelle l'on puisse interdire la présence de gens qu'on

n'aime pas dans la rue. Mais, c'est une considération purement personnelle, de libéral conséquent, mais au sens philosophique du terme, pas économique.

Ensuite, il y a donc la violence, les risques d'intimidation, l'évaluation du risque. C'est vrai que là, on est en lien régulier avec la PP. C'est peut-être le seul point que je dirais, ce n'est pas parce que vous ne voyez pas de présence policière qu'il n'y a pas de présence policière. Je pense qu'on est vraiment bien identifié comme un lieu à risque, honnêtement. En l'occurrence, ça n'a pas empêché le groupe de se rapprocher de la rue Saint-Guillaume, j'en conviens. On est en contact avec la PP. On a vraiment, je dois dire, des lignes de communication qui fonctionnent très bien. Après, souvent, les choses peuvent se passer en quelques secondes, minutes, et c'est nécessairement imparfait. Mais, je crois que par rapport à d'autres institutions, honnêtement, on bénéficie d'un soutien en termes de sécurité qui est vraiment important, du fait, encore une fois, que tout le monde comprend bien que si l'on a envie que votre sujet fasse la Une des journaux, c'est bien de venir à Sciences Po.

Je note d'ailleurs, parce que je comprends que l'idée c'était de venir filmer l'incident, qu'aucune image n'est jamais sortie, ce qui sans doute plaide pour la version de notre étudiant, puisque le happening n'a pas donné les images qu'on attendait. Cela dit — c'est le dernier point — une enquête est en cours et donc ça limite aussi, de toute façon, nécessairement notre faculté à réagir. L'étudiant, par exemple, nous a demandé les images de vidéosurveillance, mais en réalité, à partir du moment où il a porté plainte, elles relèvent du seul service enquêteur. Et donc, elles ont été transmises au service enquêteur. On ne peut plus les communiquer à qui que ce soit d'autre. On a l'espoir simplement que l'enquête arrive assez rapidement. Il y a quand même quelqu'un qui a été, je comprends bien, identifié assez facilement, et donc sans doute les choses vont avancer vite à partir de maintenant, ce qui est une bonne chose. Et, peut-être que tout cet épisode, grâce à la plainte, on peut espérer que ça ait aussi un effet un peu dissuasif. En tout cas, on reste très vigilant. On est conscient — je l'ai dit dans le message, on peut se dire les choses qu'on est dans une... On va rentrer dans une période de polarisation forte, avec l'approche des échéances électorales. On doit essayer... Je vais tout faire pour, avec vous, j'espère, protéger cette Institution du risque d'importation, disons, des tensions de la société française bien réelles, au sein de notre Institution. J'ai le sentiment qu'il y a deux ans, la situation à Sciences Po était plus tendue que dans la société française. Je pense qu'aujourd'hui, la situation à Sciences Po est moins tendue que dans la société française, que je prends pour positif pour nous, et l'on va essayer de continuer comme ça.

Quant à 2027, je n'ai pas répondu à cette question. Évidemment, par définition, je ne vais pas faire de politique, mais en tout cas, je n'ai pas fait mystère, ni au CI ni au CA, de ma volonté de développer un modèle économique pour Sciences Po, qui assure au maximum son autonomie et son indépendance. Et, c'est là-dessus que je travaille, parce que c'est bien de clamer qu'on veut être libre, mais c'est encore mieux de pouvoir l'être. Et pour ça, il faut être au maximum en maîtrise de ses propres ressources, comme la situation de l'autre côté de l'Atlantique a pu nous le démontrer. Donc, nous y travaillons avec beaucoup d'acharnement.

### **Louise WAGENER**

Je voulais revenir sur la communication. En fait, on comprend bien toutes les explications par rapport aux forces de police, par rapport à la prise en charge de l'étudiant. Malgré vos explications sur la communication, c'est vrai que je trouve que ça reste insuffisant. Je trouve que la communication de Sciences Po n'a pas été à la hauteur de l'événement, et qu'à ne pas vouloir citer explicitement les auteurs, on fait aussi le jeu de l'extrême droite. Et, quand vous dites que vous ne citez personne, et que vous ne citez jamais les idéologies qui sont sous-jacentes, je l'entends. Vous prenez l'exemple de cet étudiant qui a plaqué au sol une salariée de Sciences Po il y a quelque temps ; ce qui me semble différent dans la situation, c'est que ce n'est pas l'idéologie de l'étudiant qui l'a poussé à plaquer au sol une salariée, c'est un acte individuel, alors qu'on sait très bien que l'extrême droite est basée sur la violence, et que c'est une idéologie qui est basée sur la violence et que pour ça que cet étudiant s'est fait attaquer. On oublie aussi trop souvent de le dire, c'est une attaque raciste, et c'est encore différent de ce qu'il a pu se passer avec l'étudiant et cette salariée, ce qui est très violent. C'est aussi d'une énorme violence, et il faut le condamner ; et il faut apporter tout son soutien à cette salariée. Mais pour moi, la situation est différente, et c'est en ce sens-là que je trouve la communication de Sciences Po n'a pas été à la hauteur de l'événement. J'ai l'impression qu'on a un peu fait le jeu de l'extrême droite dans ce cas-là, parce qu'ils se sont sortis trop facilement, en fait. Il y a un militant d'extrême droite qui est venu frapper, qui est venu aggraver, faire une agression raciste d'un étudiant de Sciences Po, et l'on n'est même pas fichu de les nommer. C'était juste, juste pour, pour dire ça.

Et puis, je laisse la parole à Élise.



## **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Merci beaucoup pour ces explications. Comme a dit Louise, je trouve que la communication a été un peu insuffisante, mais j'avais une question par rapport à ce que vous avez dit, pour rebondir sur le fait que vous voulez lutter contre la polarisation de la société à Sciences Po. Je voulais savoir justement pourquoi vous n'avez pas communiqué, lorsque Sarah KNAFO est venue se filmer devant Sciences Po, pour dire des mensonges, et je ne sais pas si l'on peut caractériser ça en diffamation, le « hijab day » qui est absolument faux. Pourquoi Sciences Po ne rebondit pas à ce genre de mensonges qui menacent, en fait, notre image, et qui jouent tout le jeu de l'extrême droite dans les médias, de décrédibiliser Sciences Po et son Institution. Merci beaucoup.

## **Luis VASSY**

Je vais peut-être répondre après, vraiment, je dois y aller parce que j'ai un rendez-vous absolument impératif. Je prends le point que vous faites, et je crois qu'on est tout simplement en désaccord ; et ça peut arriver dans la vie. En tout cas, sachez que la position que je prends est absolument de bonne foi. Je pense qu'on a vraiment besoin d'utiliser les mots à bon escient. Dans un autre Conseil, je vous donne un exemple, mais c'est pour donner un exemple de ce à quoi je suis parfois confronté. On m'a dit que la création de l'École du climat était une violence. Donc, vous voyez, parfois, le terme de violence est utilisé. Je vous assure que ça a pu exister, mais ce n'est pas un Conseil dans lequel siègent des étudiants. Les mots parfois perdent un peu leur sens. Donc, je dois juste essayer de regarder les faits, et de réagir en fonction des faits. Et après, vous pouvez dire que l'idéologie d'extrême droite n'est pas la même que l'idéologie, c'était individuel, ce n'était pas individuel. C'était quand même dans le cadre d'une action collective qu'une salariée a été plaquée au sol. Elle mesure 1m60, le gaillard en question plutôt 1m90. On pourrait dire que c'est une violence genrée. Il y a plein de choses à dire. Le truc, je ne peux pas rentrer dans ce type d'interprétation, mais vous pouvez rentrer dans ce type d'interprétation. Ça ne me choque évidemment absolument pas. Et d'ailleurs, l'article de Libération est assez clair sur les motivations des auteurs. Et puis, je suppose que certains d'entre vous l'ont alimenté, et certains de nos salariés aussi d'ailleurs, qui étaient témoins. C'est autre chose. Mais moi, en tant qu'Institution, j'essaie de m'en tenir vraiment à une ligne la plus opérationnelle possible. Donc, s'il y a des violences, on lutte contre. S'il y a de l'intimidation, on lutte contre. Et ensuite, le reste, c'est un peu différent.

Sur la vidéo que vous citez, vraiment, on a hésité, mais un moment, c'est juste une question de donner de l'importance. Je n'ai pas non plus réagi, vous ne m'en faites pas reproche, manifestement, sur l'article du Figaro qui est sur la base d'échanges dans une boucle WhatsApp privée entre deux chargés d'enseignement. Vous voyez, je n'ai pas réagi non plus. Je suppose que si j'avais réagi, vous me l'auriez reproché. Il y a des moments où, je crois, il faut aussi apprendre à ne pas réagir pour éviter l'effet d'augmentation des trucs. Il y a des étudiants qui ont décidé de tourner la vidéo en dérision, et je pense qu'ils ont eu raison. Je pense que la meilleure tonalité, au fond, par rapport à ce type d'attaque, c'est sans doute de les tourner en dérision. Mais nous, en tant qu'Institution, du coup, c'est très difficile de faire une vidéo sur un ton qui tourne en dérision de trucs. Parfois, la meilleure réaction, c'est aussi que les étudiants prennent le truc, se moquent de lui, etc. Mais, dans un sens inverse, j'ai vu une très belle vidéo sur Instagram l'autre jour produite par l'étudiant, avec des témoignages d'étudiants de Sciences Po qui parlent justement de la diversité des opinions politiques à Sciences Po, du fait que le « hijab day » c'était un truc il y a dix ans, une fois, et qu'on continue à nous ressortir, etc. Donc, ce que je veux dire par là, c'est que si l'émetteur, c'est toujours la direction, d'une certaine manière, ça réduit presque un peu l'efficacité du message. On a vraiment hésité, et l'on est arrivé à la conclusion que ce n'était vraiment pas la peine de réagir, et que c'était plus sain de laisser la communauté interne réagir. Après, on peut être d'accord, pas d'accord, c'est des questions un peu plus opérationnelles. En tout cas, je suis allé regarder dans les maquettes pour voir si les cours en question existaient. J'ai noté que ce n'était pas le cas, et que le « hijab day », c'était effectivement un événement ponctuel, il y a seize ans. Mais, des gens sont mal intentionnés à notre égard. Et ce que je note, c'est que ça rejoint mon point, c'est qu'en fait, quand vous avez quelque chose à promouvoir, vous venez devant Sciences Po le promouvoir, avec de bonnes chances d'ailleurs, que ce soit viral, et que ça fonctionne. Parce que je pense que la vidéo en question a fait quelques centaines de milliers de vues. Mais encore une fois, la seule manière de réagir aurait été un peu humoristique et condescendante. On n'a pas trouvé le bon moyen de le faire, mais on a vraiment hésité. Puis, les étudiants l'ont fait eux-mêmes et ça nous a semblé répondre aux besoins, d'une certaine manière.

Je vais devoir y aller. Mais, merci en tout cas pour la qualité des échanges au CVEF auquel j'assiste trop peu, j'en suis conscient, mais je suis représenté, de manière tout à fait brillante, par les équipes de la direction. Donc, je vous laisse poursuivre votre ordre du jour. En concluant sur le fait que vraiment, s'il

y a bien un sujet sur lequel je crois on doit être uni, c'est celui de la sécurité de l'ensemble de la communauté et bien sûr, les étudiants au premier chef, et que vous pouvez toujours compter sur moi, mais surtout sur tous ceux qui m'entourent très efficacement, pour y travailler d'arrache-pied. Merci.

### **Louise WAGENER**

Merci à vous. Bonne journée. Et puis, comme vous l'avez dit, quand la direction parle parfois, ça réduit l'efficacité du message. C'est pourquoi une motion du CVEF aurait été la bienvenue.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Tu m'as un peu ôté les mots de la bouche, mais donc j'allais dire vite qu'effectivement, si la direction ne peut pas prendre position, les conseils pouvaient le faire. C'est bien l'objectif de la motion qu'on a déposée dans les deux conseils de Sciences Po. Ensuite, quelques petits mots réaction. Du coup, monsieur le directeur n'est plus là, mais je pense que c'est important. Le mot Union étudiante a été prononcé plus de fois que le mot extrême droite dans l'intervention. Je pense qu'il y a un problème quelque part. L'Union étudiante n'a agressé personne. C'est l'extrême droite qui a agressé quelqu'un. Le mot extrême droite a été prononcé moins de fois que le mot Union étudiante. On ne va pas repartir là-dessus, mais c'est quand même important à souligner, je pense.

Ensuite, sur la question de la Cocarde, je n'ai pas de réponse sur la question de la sanction individuelle envers l'étudiante de Sciences Po, qui est élue en Conseil de l'Institut ; on la connaît, on sait qui c'est, on sait qu'elle était là, on sait qu'elle tient ce compte Instagram, tout le monde le sait. Monsieur CATALAN le sait, il l'a dit, vous le savez. Je sais que c'est compliqué à prouver, mais à minima la convoquer, comme ça a pu être le cas pour de nombreux étudiants, pour des trucs qui étaient bien moins prouvés.

Et enfin, j'aimerais bien finir sur l'agression de la salariée de Sciences Po pour dire, premièrement qu'il y a quand même eu une grave erreur de Sciences Po là-dessus, en section disciplinaire, avec un étudiant qui a été attaqué, alors qu'il n'a rien fait. Deuxièmement, la section disciplinaire n'a pas eu lieu. Et troisièmement, que la direction aurait très bien pu communiquer sur le sujet, qu'on aurait été d'accord si la direction avait communiqué sur le sujet, sur le fait qu'une apparitrice aurait été violentée. Ce n'est pas la question de ce point à l'ordre du jour aujourd'hui.

### **Kate VIVIAN**

Merci, Romain. Je ne vais pas commenter des sections disciplinaires qui seraient en cours ou pas. Vous le savez, ça sort de notre champ. Notre rôle, c'est de saisir ou pas la section disciplinaire, quand c'est nécessaire. Et, c'est ce qui a été fait pour le cas que vous citez à l'encontre de deux étudiants, effectivement, puisque nous ne pouvons pas dessaisir une section disciplinaire une fois qu'elle est saisie. Sur la question de la Cocarde, on a eu l'occasion d'en parler en réunion intersyndicale. Je le redis ici pour que ça soit plus largement partagé. Vous affirmez que tout le monde sait qui tient ce compte, qui s'appelle la Cocarde Sciences Po, alors que la Cocarde Sciences Po n'existe pas légalement. Nous ne pouvons pas agir sur une affirmation « tout le monde sait ». On n'a pas les moyens ni les pouvoirs de police de faire le lien entre l'étudiante que vous citez, et ce compte qui utilise le terme la Cocarde Sciences Po. Ça n'est juste pas possible. Nous pouvons signaler son compte à PHAROS. Nous ne pouvons cependant pas mener une quelconque action disciplinaire sur la base de « tout le monde sait ». Je pense que vous pouvez comprendre les risques que cela représenterait, si l'on saisisait la section disciplinaire sur la base de « tout le monde sait' ».

### **Virgile HAUTCHAMP**

Je voulais revenir, du coup, sur le point précédent. Je voulais remercier d'abord aussi les autres syndicats étudiants, tous les syndicats étudiants, en tout cas, qui sont présents dans cette salle pour leur concours aussi dans l'accompagnement de notre camarade qui a été agressé, et notamment ISU pour la traduction, parce que je pense que c'est important qu'on puisse informer tous les étudiants et les étudiantes. Et évidemment, il reste scandaleux que l'agression n'ait pas été qualifiée en tant que telle, en tant qu'agression raciste et fasciste, par le service d'ordre de la Cocarde. Et d'ailleurs, il reste étonnant qu'un prétendu journal arrive avec une bonne quinzaine de personnes, la plupart masquées devant Saint-Thomas, et que la préfecture ou Sciences Po ne réagisse que trop peu. Et, je voulais également ajouter un point sur le fait que notre camarade qui a été récemment innocenté de sa section disciplinaire — en tout cas, je ne sais pas si c'est le terme consacré. En tout cas, sa section disciplinaire qui ne peut être dessaisie n'a pas abouti. Son dossier d'admission a également fuité dans la presse, et dans un livre à charge contre Sciences Po. Il reste à ce jour à identifier les personnes responsables de cette fuite qui ont

ajouté évidemment au préjudice subi par notre camarade, qui subit donc de ce fait une violence à la fois raciste et classiste, non seulement de la part de son Institution, mais aussi qui est exposée du coup à une médiatisation indue, sur la base d'accusations infondées. Et donc, que comptez-vous faire ?

**Kate VIVIAN**

Je vais peut-être juste répondre sur la question de la section disciplinaire, sa saisine, non pas sa tenue. Elle a été saisie à l'encontre de cette étudiante, sur la base des témoignages de la personne victime. Donc, Sciences Po a fait confiance effectivement à cette parole. Ensuite, ça a été effectivement corrigé par la personne en question, et une nouvelle section disciplinaire a été saisie à l'encontre de l'autre étudiant identifié. Mais, comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas retirer une section disciplinaire. Ce que nous avons tenté de faire, ça n'est pas possible, et donc elle a été infructueuse, pour les raisons que vous mentionnez, et l'autre va a priori se tenir, si ce n'est déjà le cas. Mathis.

**Mathis GROSSNICKEL**

Merci beaucoup. Si je peux rebondir très rapidement sur cette question, comme ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je pense que c'est important parce que ça montre un problème grave qu'il y a eu. J'ai siégé dans cette section disciplinaire et effectivement, on a eu un étudiant qui a été accusé à tort. Finalement, un étudiant s'est dénoncé après, donc c'est ça qui l'a sauvé. Et en fait, on l'aurait peut-être condamné, on aurait peut-être prononcé une sanction, si l'autre étudiant ne s'était pas déclaré. Donc, c'est quand même grave. Et, je crois — même si effectivement, il n'est pas possible, pour Sciences Po de dessaisir la section disciplinaire, — au moins que l'étudiant en question mérite des excuses de la part de Sciences Po, et que Sciences Po reconnaisse officiellement qu'il y a eu une erreur grave dans la procédure, parce que ça a été quand même extrêmement violent pour lui à vivre. Et vraiment, il nous en a fait part pendant cette section disciplinaire. Ça a été violent parce qu'effectivement son dossier a fuité, même s'il n'y avait pas le nom associé, mais en fait, il s'est retrouvé dans des livres, avec ses notes de Bac, en disant que c'était un m-mauvais étudiant, qu'il était violent. Et en fait, l'étudiant était totalement innocent, et il a subi ça pendant un an, ce qui était très compliqué pour lui à vivre. Donc, je pense qu'il mérite au minimum des excuses officielles de la part de Sciences Po.

**Kate VIVIAN**

Je peux tout à fait recevoir l'étudiant en question, et avoir cet échange avec lui.

**Romain GUINEBRETIERE**

Je fais un dernier rebond, après j'en ai fini, pour dire que oui, effectivement, il y a un scandale là-dessus. Ça fait plusieurs mois que je vous en parle, plusieurs mois qu'on ne répond pas à ma question sur la publication du livre.

Pour en revenir à la section disciplinaire, on voit bien que la section disciplinaire peut saisir sur des preuves ou des témoignages très légers. Donc, je vous avoue encore une fois de ne pas comprendre pourquoi est-ce que sur l'extrême droite, quand monsieur CATALAN m'a confirmé devant moi qu'il savait qui avait fait ce collage, ce collage homophobe et transphobe, pourquoi la section disciplinaire n'est pas saisie ? Je ne comprends pas pourquoi on peut saisir hyper facilement, quand ça concerne la Palestine, mais quand ça concerne l'extrême droite, c'est très compliqué. Vraiment, ça m'échappe et je suis désolé de le dire comme ça.

## **II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)**

**Louise WAGENER**

Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce point, je pense qu'on peut clore les échanges. Je vous remercie également pour les échanges qui ont eu lieu, et je vous propose de passer à notre, à notre deuxième point à l'ordre du jour, à moins que quelqu'un veuille une dernière fois s'exprimer. Non ? Très bien. Dans ce cas-là, on va passer à la validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes, et je vous laisse la parole.

**Baptiste VIVIEN**

Merci Louise. Il y a juste un tout petit point supplémentaire. Le mois dernier, vous vous souvenez, la séance dernière, je vous avais présenté les associations de Nancy, moins une, il s'agissait du BDE. Donc

la voici, et il s'agit du BDE qui n'avait pas mis à jour tous ses documents. Et, il s'agit bien donc de sa délégation de mission associée à une dotation, à hauteur de 7 000 euros pour l'année civile, en l'occurrence 2026, parce que son Bureau change, évolue à cette période, au mois de mars.

**Louise WAGENER**

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce point ? Non. Dans ce cas-là, on peut, on peut passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

### **III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 30 MARS 2026 (VOTE)**

**Louise WAGENER**

Troisième point : l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE du 30 mars 2026, donc de lundi dernier. On a eu plusieurs projets qui ont été soumis à l'avis de la CVE. En premier lieu, l'association Des Hauts et Débats, une association du campus de Paris axée autour de l'art oratoire, et qui demandait en fait un appui de la CVE, pour prendre en charge l'inscription d'étudiants qui représenteront Sciences Po à trois compétitions internationales à venir, donc des compétitions de débats. Et, la CVE a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 879 euros, pour cette association. Ensuite, l'association des étudiants de Sciences Po pour l'Afrique, qui est également basée sur le campus de Paris, et qui demandait un appui de la CVE pour l'organisation de leur traditionnelle semaine africaine. Et, cette année, ils fêtent leurs 20 ans. Et, dans le cadre de ces 20 ans et de cette semaine, ils souhaitent également organiser un gala qui se tiendra hors les murs de Sciences Po. Et, la Commission a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 1 207 euros, pour appuyer les différentes animations tout au long de cette semaine festive, et a quand même invité les organisateurs du gala à veiller à bien mettre une tarification adaptée pour les étudiants boursiers.

Ensuite, l'association Sciences Ô qui organise sa semaine de l'outre-mer. Et, la Commission a également émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 1 900 euros, pour soutenir les différentes animations qui seront proposées tout au long de cette semaine, et surtout la venue de plusieurs groupes de musique, et donc des prestations artistiques.

Et enfin, comme chaque année à peu près, l'association Sciences Po Fashion Show, qui est également une association du campus de Paris, et qui souhaite organiser son défilé de fin d'année, et qui souhaitait également imprimer un magazine à cette occasion, comme sous le format des magazines de mode assez connus. Et, la Commission a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 933 euros, pour appuyer la tenue de cet événement, et la diffusion de son magazine. Voilà les propositions. Est-ce qu'il y a des remarques sur les différents projets ? Est-ce que vous avez des observations, des questions, vous voulez qu'on approfondisse ? Non. Dans ce cas, on peut passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **IV. ADOPTION DU DISPOSITIF DE BUDGET PARTICIPATIF « VIE DE CAMPUS » (VOTE)**

**Louise WAGENER**

Je vous laisse la parole pour le dispositif de budget participatif vie de campus, pour ce quatrième point à l'ordre du jour.

**Kate VIVIAN**

Merci beaucoup, Louise. Donc effectivement, je reviens, à la suite de notre dernière discussion plus informelle, pour présenter ce dispositif. Vous avez reçu désormais la note de cadrage qui vous est soumise pour adoption, parce qu'il me semble important que le CVEF se saisisse de ce nouvel objet.

Je ne suis pas certaine que ça soit utile que je revienne, sauf à ce que vous me disiez que c'est nécessaire, sur le dispositif en lui-même. Peut-être simplement vous dire que, je crois qu'il y a une question sur le moment d'adoption de cette notion de grande cause annuelle. Ce que je vous propose, c'est que celle-ci soit définie au CVEF de juin, et que d'ici là, on ait des échanges divers et variés dans différents formats, à définir pour que vous... en fait, ce que je souhaite, c'est que les propositions émanent de vous. Ça me semble le mieux. On peut en discuter au CVEF de mai, avant de l'adopter en juin. On peut en discuter en réunion intersyndicale en parallèle, dans d'autres moments, par email. Mais l'idée, c'est vraiment

que ça émane de vous, et qu'on le mette au vote du CVEF en juin, ce qui permettra d'ensuite déployer les choses à partir de la rentrée. Il y a une question aussi, il me semble, sur le budget alloué. Au mois de juin aussi, je pourrais vous donner une indication de ce qu'on va mettre au budget 2027. Vous savez toujours que c'est soumis à l'approbation du CA de la FNSP. Je vous propose qu'on associe cette discussion autour de la grande cause, et du budget qui serait déployé pour 2027, pour adoption en juin, si ça vous va. Et s'il y a d'autres questions sur le dispositif, à la suite de la discussion ou de la note, je suis à votre écoute.

#### **Pierre-Louis PERIN**

J'ai une question sur la gouvernance du projet. Il est indiqué qu'il y aura un comité technique. Je comprends qu'il sera composé de personnels de l'administration. Peut-être y a-t-il un intérêt à mettre en place une gouvernance un peu intermédiaire entre le Conseil de la vie étudiante et de la formation, et puis ce comité technique, pour que l'on ait une participation active des élus ?

#### **Kate VIVIAN**

Volontiers, s'il y a le souhait de votre côté et le temps à y consacrer ; très volontiers. Ça peut soit se faire... J'avais pensé à un moment que ça pourrait aussi s'adosser à la CVE, mais si vous estimez qu'il y a un lieu *ad hoc* à créer, très volontiers. Toutes les bonnes énergies, pour que ce projet aboutisse correctement, sont les bienvenues.

#### **Romain GUINEBRETIERE**

Merci beaucoup pour cette note qui récapitule très bien ce que vous avez dit le mois dernier. Du coup, on est un peu bloqué quand même par cette histoire de budget, parce que ça nous semble très compliqué de voter un projet qui n'est pas budgété. Actuellement, on ne sait pas si l'on parle de 1 000 euros, de 10 000 euros ou de 100 000 euros, très concrètement. La deuxième question que j'avais posée le mois dernier, je vous la repose aussi, mais je sais, c'est compliqué, c'est d'où vient l'argent ? Ça me paraît compliqué de dire que l'on fait un budget participatif, et que ça conduise à ce que les frais de scolarité augmentent, ce qui était prévu pour l'année prochaine. Et donc, en fait, cet argent viendrait de l'augmentation des frais de scolarité. Voilà. Sur le fond, on est d'accord vraiment avec ce que vous proposez. On est d'accord avec l'idée qu'il y ait une gouvernance partagée avec le CVEF, on trouve ça très important aussi, par la CVE ou par des commissions *ad hoc*, à voir ce qui est plus pertinent. Peut-être que la commission *ad hoc* permettrait de revenir à d'autres temporalités différentes, parce que ça ne va pas être les mêmes probablement que la CVE, je suppose. Donc, c'est plutôt pendant la fin d'année, début d'année qu'on va se réunir. La CVE, c'est plutôt pendant l'année universitaire, à voir. Les deux peuvent nous convenir. Mais, on a vraiment ce problème sur le projet non budgété, de ne pas savoir où on en est, combien, d'où ça vient.

#### **Louise WAGENER**

Pareil, sur la gouvernance, on trouve l'idée très intéressante. Et, une petite question sur l'entretien, parce qu'il est, il est indiqué dans la note qu'aucun projet ne pourra susciter du temps de travail salarié en entretien ou en maintenance. Est-ce qu'il est donc attendu que c'est les étudiants qui prennent de leur temps, pour s'occuper de l'entretien et de la maintenance ? Parce que forcément, si l'on investit dans quelque chose, il va falloir du temps d'entretien et de maintenance ; pour que l'objet reste utilisable sur le long terme. Et, dans ce cas-là, comme l'on sait que les étudiants de Sciences Po restent peu de temps à Sciences Po, entre deux ans pour les licences, surtout sur les campus en région, il faut que ça soit aussi de bonnes pratiques qui se transmettent. Si c'est les étudiants qui doivent prendre cette charge, il ne faut pas qu'après deux ans, les étudiants partent du campus, et que cette bonne pratique de l'entretien du nouveau matériel se perde. Comment est-ce que vous, vous envisagez les choses par rapport à ça ?

#### **Kate VIVIAN**

Merci à tous les deux. Je peux tout à fait donner une fourchette budgétaire. Je ne cherche pas à rester dans le noir. C'est simplement que je ne voudrais pas vous garantir quelque chose qui ensuite ne peut pas être le cas. Je pense qu'on parle d'entre 30 000 et 50 000 euros par an, plutôt vers la fourchette haute à mon avis, mais pour rester prudente, je donne l'ensemble. On verra si pour cette première année, c'est suffisant par rapport aux projets qui sont soumis. Je ne sais pas exactement identifier quelle sera la nature précise des projets qui seront soumis. Est-ce que ce sera des projets très coûteux, peu coûteux ? Donc, on aura une première année un peu d'ajustement, et l'on avisera si ce budget est suffisant ou pas, avec l'engagement que ce soit du coup un budget annuel qui est déployé. Donc à terme, on aura quand même

des investissements, il me semble, assez importants pour la vie de campus. Et puis peut-être, je réponds, Romain, à la question d'où viennent les fonds. Ils viennent du budget de fonctionnement de Sciences Po. De fait, ça sera une nouvelle ligne qui sera ajoutée, et ça ne viendra pas en vase communicant avec quelque chose qui sera supprimé, par ailleurs. Donc ça, c'est aussi précis que je peux être, mais tout le budget de fonctionnement vient de l'ensemble des financements que Sciences Po perçoit : droits de scolarité, subventions d'État, levée de fonds. En tout cas, ce que je peux vous garantir, c'est qu'il n'y a pas d'objectif de réduction d'un autre poste, pour que le budget participatif puisse vivre. C'est bien en complément, en ligne supplémentaire.

Louise, pour la question du temps, c'est une très bonne question. Ça aussi, à voir en fonction des objets, je crois. Et, c'est toute l'importance du Comité technique et du Comité interinstance qu'on établira, que de nous assurer que les projets qui sont soumis et soutenus sont viables. J'ai exprès mis dans cette note que ça ne pourrait pas engager du temps de travail salarié, par précaution pour nos équipes salariées. Et en même temps, je sais que nos équipes de la DSMG, par exemple, ou de la Direction de l'immobilier, seront très volontaires à accompagner, si c'est raisonnable, des projets. Donc, ce n'est pas totalement exclu. C'est simplement que, par prudence, je ne veux pas les engager dans un travail supplémentaire, alors que la charge est déjà lourde. Mais, il y a de la bonne volonté, pour que ces objets-là vivent, soient bien entretenus, au service de la communauté étudiante. Très volontiers pour que ce soit un projet — on en avait parlé la dernière fois — intergénérationnel, avec l'implication des étudiants et des salariés, y compris des salariés qui ne sont pas forcément dédiés à la question des équipements. L'exemple parfait, c'est le potager de Sciences Po, qui est un tout petit projet, mais qui mobilise les étudiants, des salariés, des enseignants, des paroissiens, des personnes qui viennent de l'externe, pour travailler sur ce projet-là, et qui me semble intéressant du fait de ce volet intergénérationnel. Donc, ça pourrait tout à fait être quelque chose comme ça, mais la charge ne doit pas reposer que sur les étudiants, comme ça ne peut pas reposer totalement sur les équipes. D'où l'importance de bien choisir les projets, dans ce Comité technique. Et aussi, après une première année, on avisera s'il faut être plus précis sur la manière dont les choses doivent être organisées.

### **Virgile HAUTCHAMP**

La note de cadrage mentionne un financement par la CVEC. Est-ce que vous avez une idée du pourcentage de cette fourchette que vous nous avez indiquée ? Et deuxième question, et puis, j'ai deux petites remarques. Est-ce qu'il y a un panachage qui est prévu par campus, global ou un fléchage certain ? On regrette qu'il n'y ait pas une implication plus prépondérante et peut-être plus horizontale des communautés étudiantes et également salariées, comme vous le mentionnez, dans la gestion de ce budget. Et, sur le principe, même si l'on salue la volonté d'avoir tout de même une gouvernance partagée, on regrette globalement que ce budget contribue, même s'il contribue au bien-être des étudiants, se fait aussi au prix d'une hausse des frais de scolarité.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

C'était juste une remarque rapide, pour rebondir sur ce qu'avait dit Louise, mais je trouve ça bien qu'on réfléchisse ensemble, vis-à-vis de la viabilité des projets, parce qu'il y a des projets qui sont extraordinaires, qui étaient par exemple la salle de repos, qui était une demande de beaucoup d'étudiants. Et, qui malheureusement, est tombée en ruine. Donc, du coup, ça serait bien de faire revivre ce type de projet, et qu'il y ait un vrai accompagnement de ce point de vue. Merci beaucoup.

### **Kate VIVIAN**

Vous parlez de la salle de sieste, la bulle ? Oui, qui était initialement une initiative étudiante, justement, et qui, du coup, à mon avis, ne répondait pas tout à fait au cahier des charges, parce que du coup, devait être entretenue par une initiative étudiante qui est *de facto* temporaire. Donc, à mon avis, on peut réfléchir de nouveau effectivement à cet objet dans le cadre, si l'une des questions qu'on aborde dans le cadre du budget participatif est le bien-être étudiant ou la santé mentale et physique sur le campus. On peut tout à fait envisager de le réaborder, dans un cadre qui soit mieux adapté à son entretien et à son hygiène.

Oui, Virgile, absolument. Tout projet soumis à la CVEC ne peut être financé par le Crous qu'à hauteur de 50 %. Donc, ça serait forcément dans ces ordres-là. Et, je ne conçois pas cette demande CVEC comme venant forcément réduire la part de Sciences Po. C'est-à-dire, pour moi, ça pourrait aussi nous permettre d'augmenter ce budget, si l'on a des projets qui le nécessitent. Donc, l'idée n'est pas de faire financer par l'État. On peut en partie, mais pour moi, c'est plutôt d'augmenter notre capacité d'investissement grâce à ces subventions, plutôt que de réduire uniquement la part de la FNSP. Mais, ça dépendra un peu

des projets qu'on aura. Mais, quoi qu'il en soit, c'est pour ça que je pars du principe qu'il y a cette fourchette qui est celle de la FNSP, plutôt fourchette haute, et qu'on pourrait éventuellement compléter par la CVEC en fonction du besoin, mais jamais plus que 50 % de ce budget engagé. Et, sur la question de l'horizontalité, j'ai un peu de mal à voir ce qu'on pourrait faire de plus horizontal, dès lors que les étudiants — ce sont des projets, c'est une grande cause qui est choisie par les élus, qui est soumise à la proposition de projets par la communauté étudiante. Donc, ce ne sont pas les élus qui vont proposer les projets, ce sont les étudiants de manière générale. Et ensuite, vote par les étudiants et pilotage par le CVEF. Mais, peut-être que vous avez une idée autre.

### **Virgile HAUTCHAMP**

Sur la question du panachage entre les campus, parce que pour le coup, c'est vraiment intéressant.

### **Kate VIVIAN**

Oui, bien sûr. J'avais oublié cette question-là. Effectivement, il faudra absolument qu'on flèche ce budget annuel sur les sept campus en fonction, à définir. On était parti sur quelque chose qui était plutôt de l'ordre d'un budget par tête initial, mais ça se discute, et l'on pourra en discuter au mois de juin, pour voir si l'on doit forcément le border en amont ou si l'on peut voir en fonction des projets qui sont soumis, et se dire qu'on alloue, chaque année un peu différemment, en fonction de la nature des projets. Donc, je nous laisse un peu de souplesse là-dessus, mais il est évident, Virgile, que tous les campus doivent participer à ce projet-là, et doivent pouvoir bénéficier des fonds, de manière égale, ou en tout cas, équitable plutôt.

### **Romain GUINEBRETIERE**

J'aurais juste une petite remarque, et je reviendrai sur la CVEC en questions diverses, parce que ce n'est pas le point. Juste pour dire qu'à Sciences Po, il y a beaucoup de CVEC. Pour avoir été en commission l'autre jour avec vous, on demande beaucoup de CVEC au Crous. Donc, il faut aussi faire attention à ne pas trop en demander. Pour avoir parlé à d'autres élus étudiants Crous qui ne sont pas à Sciences Po, pour le coup, quand le BDE demande 45 000 euros, ce n'est pas très compréhensible pour d'autres élus étudiants.

### **Kate VIVIAN**

Je crois que nos étudiants sont effectivement particulièrement efficaces dans la demande et la construction — ce qui est tout à leur honneur — de projets portés au Crous. Je ne sais pas s'il faut les en dissuader ou persuader d'autres étudiants de faire la même chose, mais plutôt on se tire tous vers le haut, et l'on fait tous des démarches de qualité, comme vous le faites.

### **Louise WAGENER**

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote sur ce budget participatif. Qui vote contre l'adoption du dispositif de budget participatif vie de campus ? Qui s'abstient ? Donc, une abstention. Qui vote pour ? Donc, ce budget participatif est adopté. On en reparle au mois de juin.

## **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Louise WAGENER**

Vous aviez abordé le thème de la santé mentale et Élise est revenue sur la salle de repos. Et à ce propos, on souhaitait vous proposer avec Pierre-Louis, de potentiellement dédier une partie de notre séance de mai, donc la session prochaine, au thème de la santé mentale, un peu dans la continuité de ce qu'on avait fait l'an dernier, quand on avait invité STIMULI, qui nous avait présenté leur action, et nous avait présenté des propositions d'amélioration, pour la prise en charge des étudiants, et notamment la prise en charge de leur santé mentale à Sciences Po. Et donc, on aimerait un peu remettre ça, pour le CVEF de mai. Et, on avait pensé potentiellement à inviter le BDE qui a lancé il y a quelque temps un grand questionnaire, sur la santé mentale des étudiants à Sciences Po, en collaboration avec STIMULI. Et donc, inviter le BDE, inviter STIMULI à venir nous parler de ce questionnaire ; continuer à réfléchir à des axes d'amélioration et également, potentiellement, inviter une association du campus de Menton. Parce que, vous vous souvenez, on avait, avec Pierre-Louis, commencé à sonder les différents campus en région, et on leur avait demandé s'ils avaient des initiatives étudiantes un peu innovantes à venir nous présenter, pour enrichir notre conseil et nos réflexions. Et, il y a une initiative à Menton a émergé, qui

s'appelle la *Student Support Alliance*. Et, c'est une association qui œuvre pour la santé mentale, et pour le bien-être des étudiants sur ce campus. Et donc, on s'est dit qu'on pourrait potentiellement faire d'une pierre, deux coups, et d'inviter ces associations à discuter avec nous, pour la séance de mai. J'ai commencé un peu à rentrer en contact avec les associations, mais rien de concret parce qu'avant d'envoyer une invitation formelle, et de leur proposer réellement, je souhaitais quand même recueillir votre avis, savoir si ça vous intéresse. Donc, je vous laisse la parole.

#### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Je trouve l'idée vraiment bien. Merci beaucoup d'avoir proposé cette thématique qui est plus qu'importante. On a déjà vu avec le questionnaire de l'année dernière que les résultats sont affligeants, je crois que c'est le mot. On voit que la situation est très dégradée pour de nombreuses personnes, notamment les femmes, et comme l'on recueille beaucoup de témoignages d'étudiants internationaux, on voit qu'il y a aussi une problématique : le fait de la distance, d'arriver dans un nouveau pays. Donc, je trouve ça bien de pouvoir en parler, en parler avec des associations, et c'est bien d'avoir l'association de Menton aussi. Merci beaucoup. Je ne peux qu'appuyer en faveur de cela. Merci.

#### **Romain GUINEBRETIERE**

Absolument d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je ne peux aussi qu'appuyer dans ce sens parce que c'est une super idée. Juste pour dire que l'année dernière, on a eu un petit problème. Plein de propositions avaient été faites, et l'on avait pu n'avoir aucun engagement concret de la part de la direction. Et, je souhaiterais que cette année, en amont, je ne sais pas si le rapport pouvait être remis plus tôt, afin que vous puissiez justement réagir à ce qui est marqué dans le rapport, nous dire ce que vous pouvez faire, pour que ça aille mieux. Parce que je pense qu'avoir une discussion serait intéressante, mais encore une fois, comme je disais tout à l'heure, prendre des décisions, c'est important aussi qu'on avance ensemble.

#### **Kate VIVIAN**

Moi aussi, je suis bien d'accord avec ça, et je l'ai d'ailleurs mentionné à Louise, et ça poursuivra les échanges que j'ai avec le BDE, qui m'avait promis une restitution en amont, ce qui me permettra effectivement de venir en séance avec des éléments, pas de le découvrir en même temps que vous, et du coup, d'être plus efficace dans les propositions nécessaires et possibles, le cas échéant.

#### **Pierre-Louis PERIN**

Il faudrait rendre à César, donc à Louise, d'avoir eu cette idée originale, que je soutiens parfaitement. Et, je voulais poser une question à propos des étudiants étrangers. Je ne veux pas forcément charger la barque, Élise, mais ce serait très intéressant quand même d'avoir un focus sur les étudiants étrangers. Je ne sais pas si c'est possible de leur demander, peut-être de façon informelle, sur la base d'un questionnaire, de sonder leurs préoccupations et leurs soucis sur ces sujets-là ?

#### **Kate VIVIAN**

Je plaide pour, lorsqu'on sonde, que ce soit un sondage, autant que possible porté par la direction, parce que ça permet de nous assurer que l'information part absolument à toute la communauté étudiante. Évidemment, il y a des initiatives qui émergent des associations, et c'est toujours utile en complément, mais on travaille avec Anne-Solenne sur le baromètre étudiant, pour sa prochaine édition, pour qu'il soit plus adapté peut-être aux besoins actuels, plus court, plus précis. Et, ça permettra effectivement à ce moment-là d'aborder des questions qui nous semblent — et l'on peut en discuter aussi en CVEF, pour voir les questions qui vous semblent particulièrement pertinentes, pour faire évoluer cet objet qui est un peu vécu.

#### **Louise WAGENER**

Et, si jamais on arrive à avoir l'association mentonnaise, je pense qu'ils pourront aussi nous en parler, parce que sur le campus de Menton, il y a beaucoup d'étudiants internationaux, et j'ai l'impression que c'est une association internationale.

#### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

On peut aussi s'en occuper.



**Paul FORT**

J'attire simplement notre vigilance sur le fait que sur le recueil des témoignages pour la santé mentale, pour avoir vu ça dans d'autres fonctions, en termes de RGPD, ça reste extrêmement délicat. Et l'ensemble des étudiants, en particulier de Sciences Po, peuvent être regardés, notamment par des puissances étrangères là-dessus. Donc, je pense qu'il faut faire très attention sur la façon dont on va recueillir ces témoignages, qui peuvent ensuite porter préjudice sur l'ensemble de la carrière. Pour avoir vu ça dans d'autres fonctions, je pense qu'il faut vraiment être vigilant là-dessus. Merci.

**Mathis GROSSNICKEL**

Justement, je voulais rebondir sur le baromètre du bien-être étudiant ou le baromètre étudiant. Comme il me semble qu'effectivement, la dernière édition est pleine d'informations. C'est ce que madame DUBOIS-MONKACHI m'a dit avant de partir, et qu'elle souhaitait vraiment qu'on l'utilise un peu plus. Donc, je ne peux qu'abonder dans ce sens. C'est un outil qui, je pense, peut être très utile pour le CVEF, mais qu'on ne nous présente jamais, et sur lequel on ne peut jamais travailler. Et, c'est vraiment une base de données sur laquelle l'on pourrait travailler. Donc, je pense qu'il serait intéressant de mieux l'exploiter collectivement. Je ne sais pas ce qu'il est possible de faire, mais ce serait intéressant. Et, ça pourrait permettre de faire le lien aussi avec la santé mentale, s'il y a des éléments utiles là-dedans.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Un tout petit mot sur le baromètre. Il contient beaucoup d'informations. Ma préoccupation à ce stade, est liée au faible taux de réponse (environ 12%) , donc à la fiabilité des informations qui en découlent. On est sans doute en partie responsable de la faiblesse de ce taux de réponse qui s'explique sans doute par la longueur excessive du questionnaire. On a sans doute voulu trop en faire. Résultat : le fait de poser un nombre incalculable de questions exigeait, un temps de réponse et une disponibilité qui étaient trop longue, pour des étudiants. Tout cela pour dire que la prochaine version qui sera lancée l'automne prochain sous l'égide d'Olivia, ne devrait pas prendre pas plus de cinq minutes. Vous pourrez y répondre sur votre téléphone. Nous pourrions donc exploiter les réponses, de manière beaucoup plus performante ce qui devrait nous permettre d'identifier des sujets sur lesquels nous avons besoin de travailler. C'est-à-dire que plutôt que d'avoir un baromètre qui pose des questions sur absolument tout, tant sur le déroulement des cours, le logement, l'endroit où les étudiants déjeunent, , les places en bibliothèque, ? Nous avons clarifié et regroupé les questions et pourrions par la suite, selon les résultats, lancer des enquêtes flash sur certaines thématiques.

En revanche, nous aurons besoin de vous pour nous aider à mobiliser vos camarades et dépasser le taux de réponse de 12% en utilisant des QR code pendant les interours, en recrutant des étudiants-vacataires qui inciteront leurs camarades à répondre etc. si l Pour terminer sur ce sujet, nous pourrions vous soumettre le questionnaire, pour que vous le testiez et que vous nous disiez si vous trouvez qu'il répond à vos attentes et à nos objectifs partagés

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Une remarque pour rebondir ce qu'a dit Paul. Je tiens à préciser qu'en fait, le travail des syndicats, ça fait depuis longtemps qu'on relève des témoignages, ça fait partie de notre travail, et l'on comprend très bien qu'il y a la question de la RGPD, qu'il y a des questions de puissance étrangère. Mais, pour être très honnête, c'est un travail étudiant qui a été déjà fait, qu'on a très bien marché. C'est pour cela qu'on existe d'ailleurs. Et donc, il ne faut pas se restreindre vis-à-vis de cela, parce que c'est un sujet où, en fait, les étudiants nous attendent particulièrement. Merci beaucoup.

**Louise WAGENER**

Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, et j'ai l'impression que tout le Conseil est plutôt enthousiaste avec cette idée. On va se mettre au travail avec Pierre-Louis, Kate et le reste du Conseil pour organiser ça en équipe. Je ne sais pas s'il y avait donc d'autres questions diverses. Lisa.

**Lisa DEBAUD**

Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer jusque-là. Je vois qu'on discute justement de santé mentale, de bien-être étudiant. Et, je vais aller sur le côté financier parce qu'on a eu récemment des étudiants qui sont venus nous voir, à l'Union étudiante, notamment sur le campus du Havre, mais je sais que ça a été un problème sur d'autres campus, notamment pour des étudiants en double diplôme, sur la question des inscriptions administratives, avec des mails qui n'ont pas été bien envoyés, donc des étudiants qui n'étaient pas au courant jusqu'aux derniers jours, en fait, qu'ils devaient

s'inscrire administrativement, donc payer les frais de scolarité. Sauf qu'on a des étudiants, notamment au Havre, qui ont demandé à payer leurs frais de scolarité en différé. Donc, ils se sont retrouvés à payer leurs frais de scolarité pour cette année, en mars, parce que c'était leur dernière échéance, et qu'ils devaient payer leurs frais de scolarité, du coup, je crois, ce mois-ci, avant début avril, pour l'année prochaine. Parce que du coup, c'est des 2A qui vont en 3 l'année prochaine. Et en fait, ils n'ont juste pas eu l'email d'information disant qu'ils allaient devoir faire leurs inscriptions administratives plus tôt, puisque c'est censé être comme ça que ça fonctionne, mais on n'a pas eu la circulation d'informations. Et du coup, on a eu des témoignages d'étudiants qui étaient vraiment dans des difficultés énormes. Je ne vais pas vous le dire en anglais, mais du coup, j'ai une étudiante qui m'a contactée, qui me dit : effectivement, ses parents, ils ont des revenus mensuels. Ils ne peuvent pas se permettre de payer deux fois les frais de scolarité. C'est différé, mais quand même. Et, ça revient à des budgets énormes sur un seul mois, et ça a été vraiment très compliqué. Je crois qu'en plus, même sur les mails qu'ils ont envoyés à l'administration, ils n'ont pas vraiment eu de réponse. Donc, je pense qu'il y a vraiment un gros travail à faire là-dessus. Et en général, là il y a la question effectivement des inscriptions administratives où il y a eu de petits couacs niveau communication, qui ont effectivement eu un impact. Donc, on a des étudiants qui ont dû payer, débloquent un budget énorme, et parfois, ce n'était juste pas possible. Et en plus de ça, il y a eu des problèmes de communication via mail. C'était pour la partie inscription administrative. Donc, c'était sur la question de justement mieux gérer la communication. Je me permets de relancer une question aussi. On avait discuté, dans un autre CVEF, de transmettre l'information sur les appels qui allaient être supprimés pour les étudiants internationaux. Je ne sais pas si ça a été fait ou pas. Donc, je me permets de poser la question, parce que je pense que c'est assez relié. Merci beaucoup.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Deux autres questions. Je suis désolé, on est mardi matin, je ne crois pas qu'il y ait COMEX après. Du coup, sur l'organisation des élections, on avait pu parler avec Élise, notamment, de la question des étudiants internationaux. Je voulais savoir si, du coup, on avait une évaluation juridique de la langue en Conseil, on ne ferait pas en anglais. Et aussi, s'il y allait avoir une réunion avec les différents syndicats étudiants, pour organiser ces élections, pour pouvoir en discuter. Je sais que c'est ce qui se faisait les autres années, pour qu'on puisse un peu voir quand, comment, quoi.

Aussi, après, j'ai une question un peu plus précise et juridique sur l'utilisation de la CVEC à Sciences Po. Parce qu'on a parlé de la CVEC du Crous. Vous n'êtes pas sans savoir qu'aussi Sciences Po touche une part de CVEC. Or, selon le Code de l'éducation, Sciences Po est censée remettre un rapport chaque année au Conseil de la vie étudiante et au Conseil de l'Institut ; et du coup, au conseil d'administration parce que c'est Sciences Po. On n'a pas vu couleur de ce rapport depuis le début de notre mandat, je crois. Et, il est censé y avoir une commission qui attribue cette CVEC, à moins que ça soit la CVE, mais on n'est pas trop au courant que ça soit la CVE qui utilise la CVEC, à notre connaissance. Sinon, cette commission n'existe pas. Et donc, Sciences Po, pour moi, se situe dans un cadre qui sort du Code de l'éducation, à nouveau. J'en ai eu l'occasion d'en parler avec Ariane DUBOIS du Crous, qui était assez étonnée de savoir ça aussi. Et donc, je voulais savoir le cas légal d'utilisation de Sciences Po à ce sujet-là, et où l'on en était. Sur cette commission, où est-ce qu'elle est ? Pourquoi il n'y a pas d'étudiants dedans ? S'il y en a, pourquoi est-ce qu'on n'est pas au courant ?

### **Kate VIVIAN**

Merci, Lisa, pour votre question. Je ne suis pas certaine de totalement comprendre d'où pourrait venir une difficulté de communication par email, en sachant que rien n'a changé l'année dernière ni cette année, dans le fait qu'il faille effectivement s'inscrire administrativement, et payer ses droits de scolarité pour être en règle. Donc, le fait que des étudiants auraient attendu le mois de mars pour s'inscrire est un problème, et n'est pas un problème, d'un point de vue de la communication, puisque tous les étudiants reçoivent dès l'ouverture de la campagne des inscriptions administratives. Allez-y, Lisa, parce que peut-être que j'ai raté un...

### **Lisa DEBAUD**

Justement, c'est ça le souci, c'est qu'il y a eu des problèmes sur les mails. Il y a certains étudiants qui n'ont pas reçu les premiers mails.

### **Kate VIVIAN**

Certains étudiants...

**Lisa DEBAUD**

C'est ça. Et, il me semble que Romain pourra vous le dire, mais je crois que c'est un problème en général avec les étudiants qui sont en DD parfois, justement. Et là, ce n'était pas que des étudiants en DD, de ce que j'ai compris. On peut toujours faire un mail un peu plus clair, si vous voulez. Parce qu'en fait, de toute façon, les étudiants en question vous ont envoyé des mails, et à ma connaissance n'ont pas eu de réponse. Donc, ça a posé problème aussi vis-à-vis de ça. Mais, c'est pour ça qu'on vous relance.

**Kate VIVIAN**

Je veux bien les identités des étudiants en question, parce qu'il est évident que nous écrivons à l'ensemble des étudiants qui sont dans notre communauté étudiante, de manière totalement non différenciée. Et donc, s'il y a quelques-uns qui ne les reçoivent pas, il faut que l'on comprenne pourquoi ça n'est pas le cas. Et juste pour rappel, quand ils sont en double diplôme, vous voulez dire chez le partenaire. En double diplôme, bien sûr, quand ils sont en double diplôme chez le partenaire, ils ne payent pas de droit de scolarité à Sciences Po.

**Lisa DEBAUD**

Mais là, pour le coup, je crois que ce n'est pas des étudiants qui sont en double diplôme qui m'ont contactée.

**Kate VIVIAN**

D'accord. Je veux bien un petit mail récap avec quelques identités, comme ça on pourra regarder de plus près. Merci. Et, sur la question des élections, volontiers pour une réunion de préparation aux élections. Sur la question de la langue, il faut qu'on la repose ou qu'on la pose. Je me souviens plus si elle a été transmise à la Direction des affaires juridiques, mais on s'en occupe.

Ensuite, sur la question de l'utilisation de la CVEC que nous percevons, chaque année, on remet un bilan de l'utilisation au rectorat, ce qui est une demande de la part de notre ministère de tutelle. Je crois comprendre qu'il y a eu un échange en conseil d'administration de la FNSP, pour que ce bilan soit désormais présenté au CA aussi, parce qu'il est effectué chaque année. Simplement, il est présenté plutôt au ministère qu'en interne, mais on peut tout à fait le présenter aussi au CA annuellement.

Et, sur la question de la commission d'attribution, je reviendrai, Romain, sur ce point.

**Romain GUINEBRETIERE**

Juste pour rebondir, et pour dire que ce n'est pas une option, c'est une obligation, que le bilan soit voté devant le CVEF. Et la CVEC existe depuis 2018, on est en 2026. C'est pour clarifier que ce n'est pas un choix de Sciences Po à faire, c'est une obligation qui n'est pas en place depuis, du coup, huit ans.

**Mathis GROSSNICKEL**

C'est sur un tout autre sujet. On a appris, il y a quelque temps, que dans le cadre de la réforme du Collège universitaire, la spécificité allemande, en tout cas de la langue allemande, allait être supprimée sur le campus de Nancy. Cette spécificité de langue est vraiment caractéristique de ce campus. Donc, on s'en inquiète, et l'on sait que ça mobilise énormément, à la fois la communauté étudiante actuelle, mais aussi la communauté des Alumni de ce campus, qui est très attachée à cette spécificité. Donc, on ne comprend pas trop la suppression de ce caractère germanophone du campus. En tout cas, ce caractère poussé, parce qu'on sait que ce sera toujours des options qui existeront. Et, on en a déjà parlé en Conseil de l'Institut. On a demandé à rencontrer la Direction du collège universitaire à ce sujet. Nous n'avons toujours pas eu de réponse. Et donc, c'est pour ça qu'on voulait aussi aborder ce point en Conseil de la vie étudiante et de la formation, parce qu'il nous semble que c'est un sujet très important, et l'on est toujours dans l'incompréhension face à cette décision. Donc, si vous avez des éléments à nous apporter, on est preneur.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Effectivement, je peux peut-être commencer par vous adresser le message que Jeanne LAZARUS et le directeur du campus ont envoyé aux signataires de la pétition. En tout cas, je peux l'envoyer à Pierre-Louis et Louise qui pourront le diffuser aux membres de ce Conseil. Ce message qui reprend un certain nombre d'éléments qui, je pense, devrait rassurer tout le monde, les anciens comme les futurs étudiants, comme les enseignants du campus qui sont effectivement très attachés à cette identité allemande du campus. Je pense qu'il y a eu une communication qui n'était pas forcément très claire, qui a laissé entendre que cette spécificité allait disparaître. L'objectif ne consiste pas à atténuer, ni à faire disparaître

la spécialisation de ce campus. En revanche, l'objectif est d'assumer l'identité européenne de ce campus un peu plus que ça ne l'est aujourd'hui. Un grand nombre d'étudiants qui sont très intéressés par l'identité européenne de ce campus qu'il s'agit de renforcer. Donc, l'apprentissage de l'allemand et le suivi de cours en allemand seront toujours possibles au sein du campus. Il y aura même un plus grand nombre de cours dispensés en allemand qui seront proposés aux étudiants. En revanche, il sera aussi possible à des étudiants non germanophones d'intégrer ce campus, de suivre des cours en anglais au premier semestre, comme ça se fait dans d'autres campus, et ensuite d'élargir leur formation à d'autres langues qui sont enseignées, au sein de ce campus. Donc, on n'enlève rien, on élargit l'offre et on tire aussi les conséquences d'un constat qui a été fait, (le nombre d'étudiants germanophones diminue drastiquement) Enfin, on traite la question de l'attractivité de ce campus. en insistant sur sa dimension européenne, tout en renforçant l'apprentissage de l'allemand et des cours dispensés en allemand.

### **Louise WAGENER**

Je rebondis juste. C'est vrai, en fait, il y a déjà des étudiants non germanophones qui rentraient sur le campus de Nancy. Pour avoir été sur le campus de Nancy, j'avais des étudiants dans ma promo qui ne parlaient pas un mot d'allemand, et qui pourtant étaient sur le campus de Nancy, et pouvaient suivre leur scolarité. Donc finalement, ce n'est pas une nouveauté. Et, peut-être que j'ai mal compris, mais j'avais compris que les étudiants qui maîtrisaient un peu moins bien l'anglais, du coup, auraient moins de possibilités de prendre de cours en allemand. Et, je trouve ça aussi dommage parce qu'on a sur le campus de Nancy beaucoup d'étudiants qui viennent de parcours du style Abibac, qui maîtrisent très bien l'allemand, et un peu moins bien l'anglais et qui, du coup, ne vont pas pouvoir accéder à des cours en allemand, qu'ils auraient très bien pu suivre parce qu'ils comprennent parfaitement l'allemand, alors que l'anglais est encore un peu balbutiant. Et donc, je trouve ça dommage. En tout cas, c'est des discussions qu'on aurait bien aimé avec madame LAZARUS. C'est vrai qu'on n'a pas vraiment eu de retour de sa part. Donc, c'était pour faire passer le message.

Je relève votre souhait de la rencontrer. De toute façon, je pense qu'un point d'étape, à ce stade de la mise en œuvre de la réforme, il n'est pas inutile. Ça peut être au courant avril ou au début du mois de mai, puisque là, vous savez que nous allons être très mobilisés par l'évaluation des dossiers Parcoursup qui nous seront transmis en fin de semaine. Donc, c'est un moment où les équipes du Collège universitaire sont très sollicitées, mais en tout cas, je pense que c'est important que vous la rencontriez, et que vous puissiez poser vos différentes questions. L'objectif, c'est que les étudiants puissent aussi se renforcer en anglais. Vous savez que dans le cadre de la réforme du Bachelor, on insiste sur les deux langues d'enseignement : le français et l'anglais ; avec des cours d'anglais et de français pour les internationaux qui seront proposés dès les semaines de prérentrée. Donc l'objectif, encore une fois, n'est pas d'enlever, mais plutôt d'enrichir, et de permettre à tous les étudiants, y compris non germanophones, mais francophones, peut-être pas suffisamment pour suivre l'intégralité de leurs cours en français, de rejoindre ce campus.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

C'est pour rebondir sur les deux différentes catégories. Je vais peut-être commencer vis-à-vis de ce qui vient juste d'être dit du campus de Nancy, mais il y avait aussi des difficultés face à la restriction d'accès de la langue espagnole sur le campus de Poitiers. Est-ce que l'on pourrait avoir des informations vis-à-vis de cela ? Parce qu'on avait eu ces informations sur le fait que certains étudiants pourraient être limités d'accéder à la langue espagnole, parce qu'ils n'ont pas le niveau requis en anglais pour y assister. Donc, où en est-on ? Parce que du coup, les non-anglophones ne peuvent pas forcément suivre s'ils n'ont pas ce niveau. Sachant que certes, Science Po demande un niveau C1 à la fin des études, mais pas tout le monde a un niveau comme ça, dès le début de la scolarité. Et ma seconde question, c'était vis-à-vis des doubles diplômes aussi. Comment se passent les rattrapages notamment sur le S2 ? Parce que beaucoup d'étudiants sont stressés vis-à-vis de cela, parce qu'on a entendu dire que ça se faisait en août, septembre. Et du coup, ça posait des questions, vis-à-vis de certains étudiants qui sont déjà à l'étranger. Comment se passe cela ? Est-ce qu'ils peuvent le faire en ligne, pas en ligne ? Ça pose beaucoup de questions d'organisation et de logistique, pour ces étudiants. Merci.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Sur le campus de Poitiers, la question se posait un tout petit peu différemment. L'objectif, encore une fois, n'est pas d'empêcher l'accès, mais de s'assurer qu'on a deux langues de travail qui sont maîtrisées, avant de démarrer l'apprentissage d'une troisième. Et je pense, en fait, qu'il y a de petits raccourcis qui ont été faits entre l'accès aux langues, et le fait d'exiger un niveau minimal, pour commencer à apprendre

une nouvelle langue, et de ne pas se disperser. J'en profite pour attirer votre attention sur l'offre de langues dans les campus, puisque là, on parle de l'allemand à Nancy, ce qui a du sens. On parle de l'espagnol et du portugais, on peut l'élargir au portugais sur le campus de Poitiers, ça a du sens aussi. En revanche, quand on regarde l'offre de cours de langues au sein de tous nos campus, il y a des choix qui sont faits qui ne sont peut-être pas complètement cohérents, à la fois pour les étudiants et pour l'Institution. Le fait d'ouvrir des cours de suédois à Nancy ou à Dijon, je ne suis pas sûre que ce soit complètement pertinent ; ou de démarrer l'apprentissage du suédois ou le russe. Encore une fois, c'est pour combien d'étudiants et pour combien de temps ? Parce qu'après, si l'on ferme des cours de langue parce qu'il y a quatre étudiants inscrits, on crée une déception, parce qu'on leur a permis de démarrer l'apprentissage de cette langue en première année. Donc, il faut qu'on soit aussi un tout petit peu cohérent, et un tout petit peu raisonnable sur ce qu'on fait.

Je vais profiter de votre question sur le rattrapage dans le cadre des doubles diplômes, pour vous dire qu'on est en train, justement, de travailler à une clarification des modalités de rattrapage en lien avec Olivia et son équipe, que ce soit en Bachelor ou en Master, puisqu'en réalité, le constat qu'on fait, c'est qu'on a des modalités de rattrapage qui peuvent être assez variées, selon les programmes, selon les écoles, selon les cours dont on parle. Et, on se dit que dans votre intérêt, comme dans le nôtre, nous gagnerions à avoir des modalités de rattrapage qui seraient plus claires pour tout le monde. On voudrait mettre ça en place, pour la rentrée prochaine, avec des éléments qui nécessitent qu'on réfléchisse différemment au Collège et en Master, puisqu'au Collège, il y a la question des doubles diplômes, mais il y a aussi la question de la troisième année. Donc, les cours qu'on rate quand on est en deuxième année, on ne peut pas les rattraper comme quand on est en Master et qu'on a un peu plus de temps pour le faire. Donc, ce que, ce qu'on pourrait imaginer, c'est déjà une première réunion. Je pense qu'on est à peu près prête de notre côté dans le courant du mois de mai, pour vous expliquer comment l'on a réfléchi, et ce qu'on imagine pouvoir mettre en place, après de longues discussions, avec le Collège universitaire et les écoles, ce qui devrait permettre, Élise, de répondre à votre question. Aujourd'hui, les choses sont faites, mis parfois, elles sont faites de manière très pragmatique, et je pense que clarifier les choses serait une bonne chose. Et, vous avez sans doute remarqué que dans le calendrier 2026-2027, nous avons commencé à intégrer des journées de rattrapage. Parce qu'en fait, quand on n'a pas de période de rattrapage inscrite dans un calendrier universitaire, c'est forcément plus difficile d'avoir une approche institutionnelle structurée de ces modalités de rattrapage. Ce ne sont pas encore des périodes comme l'on aimerait le faire, mais en tout cas, on a indiqué des journées de rattrapage, pour que les étudiants sachent à quel moment ils seront concernés par ces rattrapages ; les rattrapages étant différents des reports qui correspondent à des absences justifiées le jour du passage de l'épreuve.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Un mini rebond là-dessus. Je ne sais pas, est-ce que dans cette réflexion que vous avez, vous réfléchissez aussi à mettre en place des modalités de contrôle de connaissances comme à la fac, avec des précisions ? Par exemple, quand est-ce qu'on peut modifier un examen ? Parce que de rapports d'étudiants dont l'examen a été modifié, quand ils arrivent en classe, par exemple, on leur dit : ce n'est plus un contrôle de connaissances, c'est un QCM. Donc, il y a aussi une nécessité, je pense, de clarifier tout ça, de faire un cadre global dans lequel on écrit : on ne peut pas modifier l'examen sept jours avant. Il faut être prévenu du nombre de jours avant qu'il y ait un examen. À la fac, ça existe, c'est très utile pour défendre les droits étudiants, je pense. Et, même pour les professeurs, pour clarifier ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Pareil, on a vu dans le mail sur l'IA, il y avait la règle 30 % de travail à la maison, je crois. Je pense que ce serait bien de clarifier ça dans un cadre plus global, dans un document qu'on peut voter en Conseil.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

S'agissant des 30 %, c'est un travail fait à la maison qui ne fait l'objet d'aucune restitution, mais ça peut faire l'objet d'une bonne discussion ici, sur la manière dont on a réfléchi à ce sujet. Donc, 30 % sans restitution orale, ça veut dire que c'est un *paper* qui est remis, qui est noté, et qui compte pour plus de 30 % de la note finale. En revanche, un travail qui serait présenté à l'oral, lors du cours, ne sera pas considéré comme un travail fait exclusivement à la maison. Et puis, on a prévu aussi un certain nombre d'exceptions. La recherche nous ayant signalé, à juste titre, qu'à l'école de la recherche, beaucoup de travaux reposaient justement sur des réflexions et des choses qui étaient rédigées, en dehors des séances de cours. Donc, c'est un bon sujet. Après, on est soumis au Code de l'éducation sur les modalités d'évaluation, et sur les modifications de ces modalités d'évaluation. Ce que vous dites sur l'intérêt des étudiants est aussi le nôtre. C'est-à-dire que quand on programme des examens, le fait qu'on nous dise

tout à coup pendant le semestre, bien avant la durée des quinze jours, on modifie un examen, en fait, on a réservé des salles, mobilisé des enseignants, etc. Donc parfois, c'est même dans l'intérêt des étudiants. Ce sont les étudiants qui font changer des modalités d'évaluation en cours de semestre, mais je crois que ça ne rend service à personne.

### **Cécile MARIN**

Sur la question de la coloration géographique, il y a toujours une zone qui est les pays nordiques et le Royaume-Uni, qui ne sont représentés par aucun campus. Et, je pense que ça relie aussi à la question de l'enseignement des langues sur le campus de Nancy, et la question de la coloration géographique de ce campus. Il y avait eu des réflexions sur : est-ce que Nancy est un campus franco-allemand, un campus européen ? C'est une des raisons aussi pour lesquelles on a encouragé l'apprentissage du suédois, comme ça aurait pu être le danois ou le chinois. Mais, je pense que ça émane aussi d'une réflexion plus générale sur la coloration de Nancy. Je soutiens totalement le maintien de la langue allemande sur le campus de Nancy, mais je pense que ça peut amener aussi à cette réflexion plus globale.

### **Virgile HAUTCHAMP**

J'avais juste une question un peu complémentaire au point de Romain aussi, par rapport à un délai de notification. On parlait des rattrapages, un délai de notification maximum ou minimum pour les étudiants, et notamment dans le cadre d'étudiants qui sont dans l'incapacité de se présenter à un examen, et qui ont des certificats qui leur, qui permettent un report de ces examens, d'instaurer en fait un cadre un peu plus clair. Parce qu'on a souvent des étudiants qui viennent nous voir et qui nous disent qu'effectivement, presque du jour au lendemain ou de l'avant-veille pour le surlendemain, on leur signale qu'ils ont un examen. Or, parfois, c'est souvent aussi des étudiants qui ont des aménagements de handicap, qui travaillent à côté, qui parfois ont des situations, parfois des étudiants qui peuvent être des étudiants-parents. Il y a beaucoup de situations très complexes qui ne permettent pas forcément à tous les étudiants de s'organiser en conséquence, pour participer à ces rattrapages en temps et en heure, surtout lorsqu'ils leur sont notifiés parfois un peu tard.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

La réponse est oui, Jérôme. Et, la question se pose aussi pour nos entretiens d'admission qui ont lieu à distance. Et donc, on sait qu'il peut y avoir un recours à l'IA. Jusqu'ici, l'expérience nous montre que les candidats ne sont pas forcément très à l'aise avec le fait de manipuler une IA, en même temps qu'ils répondent à des questions. Et donc, quand on arrive à le déceler, c'est qu'ils lisent des réponses très, trop structurées. Ils utilisent un vocabulaire qui ne correspond pas du tout à celui qu'ils emploient spontanément quand on leur pose des questions. Mais, tout ça n'est qu'une question de temps. Et surtout, ne répond pas à la question des lunettes connectées, comme tu le dis.

### **Louise WAGENER**

Oui, c'est une bonne idée de nous présenter ça. Élise, peut-être une dernière remarque ou question et puis, on clôturera ce Conseil.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Oui, juste rapide, parce qu'on sait que ce n'est pas la faute de Sciences Po, cette problématique, mais je ne sais pas si vous avez vu, mais la Strada a sorti une lettre ouverte vis-à-vis de la situation des Italiens, et leurs problèmes de reconnaissance du diplôme de Sciences Po. On sait que ce n'est pas un problème de Sciences Po en soi, mais c'est le problème de la reconnaissance en Italie de cette problématique. On voulait savoir les leviers que Sciences Po pourrait avoir vis-à-vis de cela. Pourquoi il y a ces problèmes de reconnaissance ? Du coup, je souhaitais avoir plus d'informations vis-à-vis de ça. Bien évidemment, on est au courant que ce n'est pas la faute de Sciences Po, mais c'est bien le gouvernement et la loi italienne qui fait que c'est plus compliqué.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Élise, je veux bien que vous m'envoyiez les documents dont vous disposez, pour que l'on comprenne bien ce dont il s'agit.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Je vous envoie tout, pas de souci.

**Louise WAGENER**

Merci à tous et à toutes. On va clôturer ce CVEF.

*Louise WAGENER lève la séance à 10 heures 23.*